

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

Dakar, le 12 Mai 1981

Ministère du Plan
et de la Coopération

EXPOSE DES MOTIFS

Tout en consolidant les acquis de notre processus de planification, le VI^e Plan quadriennal de développement économique et social exprime une mutation qui s'opérera progressivement aussi bien au niveau des structures, que de la politique de développement de la période planifiée.

Ainsi les options fondamentales de notre planification demeurent : l'approche simultanée en termes d'objectifs et de projets, le caractère continu de cette planification, et l'intervention à la fois aux niveaux sectoriel et régional.

La permanence des commissions et comités de planification instituée aux niveaux national et régional, conforte la continuité de la planification. La création, pour la première fois, de commissions horizontales est une garantie pour la cohérence des grands agrégats de l'économie nationale. L'intégration de la démarche prospective à la planification en est une autre qui permettra l'élaboration progressive de notre stratégie de développement à long terme.

Par ailleurs, le VI^e Plan n'a pas écarté la possibilité d'une prolongation de la conjoncture difficile qu'a connue le V^e Plan ; d'autant que les grands problèmes de l'économie sénégalaise qui trouvent leur origine dans la dépendance extérieure, la non maîtrise de l'eau et l'allocation peu adéquate des ressources se posent avec beaucoup plus d'acuité depuis 1978.

Cependant, le taux satisfaisant de réalisation des projets du Vè Plan qui s'est élevé à près de 73 %, conjugué avec les réalisations du Plan de redressement économique et financier, et le souci du respect des engagements internationaux du gouvernement, sont autant de facteurs qui justifient le renouveau de la stratégie de développement du VIè Plan.

En effet, cette stratégie sera orientée vers l'accroissement de la production, la maîtrise de l'eau et de l'énergie, la réforme de l'éducation et la promotion de l'emploi.

Cette stratégie respecte, dans ses grandes lignes, le Plan d'action adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) à Lagos (Nigéria) en avril 1980, en vue d'assurer une autonomie collective pour l'Afrique.

Dans cet esprit, le gouvernement donnera la priorité aux secteurs directement productifs, notamment l'agriculture et les industries manufacturières d'exportation, sans pour autant négliger la formation, singulièrement la formation professionnelle.

Dans cette brève note de présentation du projet de VIè Plan de développement économique et social, une première partie sera consacrée à l'évolution de la situation économique et sociale depuis 1959 ; elle sera suivie par un examen du bilan des réalisations du Vè Plan. Après avoir présenté, dans une troisième partie, la méthodologie et la procédure d'élaboration du VIè Plan, il sera procédé, dans une quatrième partie, aux orientations générales et objectifs globaux de ce Plan. La cinquième partie traitera de la politique de développement, suivie par le schéma de financement. La septième partie sera consacrée aux programmes d'actions sectoriels du VIè Plan, avant de conclure sur les résultats attendus de ce Plan en 1985.

I - EVOLUTION DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1. Situation économique

De 1959 à 1980, la production intérieure brute du Sénégal s'est accrue à un rythme moyen annuel de 2,3 %, mais s'est légèrement accéléré depuis 1973 pour atteindre 2,75 %.

La structure de la production intérieure brute (PIBE) (en francs constants) s'est peu modifiée :

Le secteur primaire, avec un taux de croissance de 2,24 % par an a évolué sensiblement au même rythme que la PIBE et continue à contribuer en moyenne pour 28 % à cette production intérieure brute.

Les secteurs secondaire et tertiaire quant à eux, représentent respectivement 26 et 46 % de cette production.

La part de la consommation finale dans le PIB demeure assez élevée (84 %). Ce phénomène conjugué avec le déficit permanent de notre balance commerciale a eu pour effet la faiblesse de la part de notre PIB allouée à l'épargne intérieure et donc aux investissements.

L'évolution des prix a fortement influé sur la performance globale de l'économie notamment la hausse des prix mondiaux des matériaux de construction importés.

A cela, il faut ajouter l'important réajustement du SMIG intervenu en 1974 et la flambée des prix du ciment enregistrée dans la deuxième moitié de 1977.

Durant la période 1961/62 à 1978/79, le budget de l'Etat s'est accru, en dépenses comme en recettes, en moyenne de plus de 7,2 % par an. A partir de la gestion 1972/73, ce rythme s'est cependant accéléré pour atteindre une moyenne de 14,7 %.

./.

Ce budget se caractérise par une épargne insuffisante pour combler le déficit, malgré l'effort d'épargne enregistré au cours de la période 1972/1977. D'où la part grandissante des emprunts extérieurs pour couvrir les dépenses d'investissement .

Pendant le V^o Plan, les dépenses d'investissement ont été surtout orientées vers "les investissements financiers" (dépenses de contrepartie, et subvention à la Caisse autonome d'amortissement), "les équipements administratifs" venant en deuxième priorité suivis des "équipements sociaux et communautaires".

Depuis vingt ans, les échanges extérieurs ont été marqués par un déficit chronique de la balance commerciale fortement corrélé avec l'évolution des produits primaires, les années de mauvaise récolte coïncidant avec les déficits les plus importants.

Ce déficit est principalement dû à celui des balances de biens d'équipement, de consommation, de biens manufacturés et demi-produits, de l'énergie et dans une moindre mesure de l'alimentation.

L'évolution relativement favorable des termes de l'échange à partir de 1969 a quelque peu atténué ce déficit. Cependant, à partir de 1975, on constate une nette détérioration de ces termes de l'échange.

De 1973 à 1979, la masse monétaire s'est considérablement accrue, accompagnée d'un mouvement inflationniste des prix. Cette tendance est caractérisée par les traits suivants :

./.

- dégradation permanente des avoirs extérieurs accentuée, en fin de période, principalement dûe au déséquilibre chronique de la balance commerciale.

- croissance du crédit intérieur presque exclusivement imputable aux crédits à l'économie, accompagnée d'un fléchissement de la position débitrice nette du gouvernement.

Le double déficit commercial et budgétaire, la faiblesse de l'épargne intérieure nous ont conduit à recourir davantage à l'emprunt extérieur.

Ceci donc constitue un des grands problèmes que le VI^e Plan s'emploiera à résoudre.

LA SITUATION SOCIALE

Du fait de son orientation socialiste et démocratique, le Sénégal accorde une attention particulière aux facteurs humains. Aussi, notre planification réserve une place centrale aux problèmes de population, d'emploi et de formation aussi bien sur le plan strictement sectoriel que sur le plan des relations qu'ils entretiennent avec les autres phénomènes économiques du pays.

Dans ce cadre, la situation de la femme ainsi que les problèmes alimentaires et nutritionnels de la population doivent particulièrement retenir notre attention.

La croissance démographique a un impact certain sur les variables économiques et sociales. Son taux actuel (2,8 %) appelle l'adoption d'une politique en la matière, pour répondre à la forte demande en biens matériels et en services sociaux (santé, éducation, habitat...) qui en découlerait.

./.

Le V° Plan, en plus des aspects fondamentaux de l'emploi, a su montrer que le non-emploi, le chômage et le sous-emploi apparaissaient comme des phénomènes de très grande dimension.

Outre le maintien de la qualité de l'enseignement, le VI° Plan a retenu comme objectifs majeurs, la recherche systématique de réduction des coûts de formation et le renforcement de la relation entre la formation et l'emploi.

L'exploitation des résultats des Etats généraux de l'Education constituera un apport certain dans la solution des problèmes de la formation.

Durant le V° Plan, l'accent a été mis sur la promotion de la femme et son intégration marquée dans le circuit économique ; les actions à caractère économique et social ont été renforcées et les moyens d'intervention mis en place ont été développés.

Le VI° Plan se devra de consolider ces acquis.

Par ailleurs, il faut noter que toutes ces actions constituent un soubassement à notre politique d'autosuffisance alimentaire qui sera une priorité du VI° Plan.

II- BILAN DU V° PLAN

2.1 Bilan global

Le V° Plan s'est réalisé dans un contexte national et international difficile. A mi-parcours, son enveloppe a été réajustée en baisse de 4 %, passant ainsi de 416 milliards à 398 milliards.

Cette baisse n'a affecté que les projets nationaux dont l'enveloppe est passée de 407 milliards à 398 milliards (-6%). Les projets communaux et locaux qui ont été réajustés à la hausse de 67 % sont passés de 9 milliards à 15 milliards.

Selon les conclusions des travaux d'élaboration du VI° Plan, les projets nationaux ont été réalisés à 73,1 % et les projets locaux et communaux à 61,7 %.

Le bilan provisoire global de l'exécution du V° Plan révèle cinq aspects positifs et marquants :

1- le niveau élevé de financement acquis : 448 milliards d'origine interne et externe, ont été mis en place au cours du V° Plan soit 113 % des prévisions réajustées.

2- l'importance du financement externe acquis reporté au VI° Plan : ce financement est de l'ordre de 116 milliards. Il s'agit aussi bien des conventions signées que des projets qui se poursuivront au VI° Plan et de quelques projets nouveaux.

3- l'allègement des conditions du financement extérieur acquis : cet allègement fait suite à la décision, issue du plan de redressement économique et financier, d'arrêter le recours aux financements aux conditions du marché à partir de 1978.

C'est ainsi qu'en 1980, le V° Plan révèle :

- que les subventions sont passées de 12,5 % en 1978 à 21,3 % en 1979 ;

- que les prêts à taux privilégiés sont passés respectivement de 25,4 % à 34 % ;

- par contre les prêts à taux moyen sont passés de 26 % à 36 %.

4- l'accélération de la réalisation des investissements 289 milliards ont été réglés au cours de la période du V° Plan. Le niveau annuel des investissements réalisés est passé de 62 milliards, à 82 milliards soit une augmentation de 32 % en trois ans.

Cependant, la méthodologie de cette planification a été consolidée et sa procédure a été innovée. En effet, au niveau de la méthodologie, les techniques de la prospective ont été intégrées à la planification, pour l'élaboration progressive d'une stratégie de développement à long terme.

La procédure qui conforte cette méthodologie, a été innovée à deux niveaux :

- d'une part un arrêté primatorial a institué la permanence des commissions de planification à la double échelle nationale et régionale.

- d'autre part, des commissions horizontales, en plus des commissions verticales (sectorielles), ont été créées à l'échelle nationale pour assurer une plus grande cohérence inter-sectorielle et examiner rigoureusement les grands problèmes de politique de développement.

En outre, pour marquer l'importance de l'aspect régional dans le VI^e Plan, une commission horizontale chargée de la planification régionale, de l'environnement et de l'aménagement du territoire a été créée. Elle a eu à assurer la synthèse des travaux des commissions régionales de planification et leur cohérence avec ceux des commissions nationales sectorielles.

1- Méthodologie

Les principales phases de cette méthodologie ont été les suivantes :

- A- Une analyse fondée sur les données récentes de la comptabilité nationale a permis de présenter une image globale de la situation économique et de son évolution, sur la base des tendances mises en relief tant au niveau national que régional.

Cette analyse a permis de faire le bilan diagnostic de notre économie.

B- Fort de cela, une stratégie globale a été élaborée donnant les grandes orientations et objectifs assignés à l'économie.

La cohérence globale a été assurée en tenant compte de l'interaction entre les variables macro-économiques et les projets, les possibilités de financement de ces projets, leur incidence directe ou indirecte sur l'emploi, la formation et les finances publiques.

2- La procédure d'élaboration du VI° Plan

A partir des instructions détaillées qui leur ont été données, ainsi que des divers notes et supports techniques élaborés par le ministère du Plan et de la Coopération, les commissions nationales et régionales de planification ont effectué leurs travaux en deux phases :

Dans une première étape, elles ont étudié l'évolution de la situation et retracé le bilan de leur secteur.

Une deuxième étape leur a permis de définir les perspectives et les programmes d'action sectoriels.

IV- ORIENTATIONS GENERALES ET OBJECTIFS GLOBAUX DU VI° PLAN

L'éducation et plus particulièrement la formation professionnelle et les secteurs directement productifs, vont constituer les priorités du VI° Plan.

1. les orientations générales

Les orientations concernent : d'abord les secteurs directement productifs, les secteurs indirectement productifs et enfin le budget et le commerce extérieur.

./.

A- Les secteurs productifs

Au niveau du développement rural, il s'agira :

- de résorber progressivement le déficit alimentaire par l'accroissement et la diversification de la production agricole et surtout vivrière.
- d'accroître le niveau de vie du monde rural par la mise en place d'une politique de prix rémunérateurs, une intensification des cultures d'exportation et une valorisation industrielle de la production agricole.
- de sécuriser les revenus du monde rural par une couverture du pays en un réseau dense d'ouvrages hydrauliques.
- de faire participer le monde rural à la gestion de ses activités par le développement du système coopératif et l'expansion du crédit agricole.
- de lutter contre la désertification par une couverture végétale du pays et par une maîtrise de nos ressources hydrauliques.

Dans le secteur industriel, il faudra principalement :

- relever le défi énergétique par une exploitation des ressources d'énergie classiques (uranium, tourbe, lignite), une utilisation à grande échelle des énergies nouvelles (éolienne et solaire) et une poursuite systématique de l'économie d'énergie.
- relancer et décentraliser l'industrie par la promotion des petites et moyennes entreprises et surtout, en créant plusieurs pôles et axes de développement tout en mettant l'accent sur les industries à haut coefficient de main d'oeuvre.

./.

- favoriser l'intégration technique, économique et géographique de l'industrie en développant des filières de transformation et en se déployant par cercles de complémentarité au sein de l'OMVG, l'OMVS, la CEAQ et la CEDEAO.

Dans le secteur touristique, on procédera à :

- la décentralisation, la diversification et la régionalisation de l'activité touristique.

- l'accroissement des possibilités d'emplois dans le secteur touristique et la promotion du tourisme national par la réa-
lisation d'équipements appropriés et l'intégration du tourisme national et international.

B- Les secteurs indirectement productifs

Pour les transports, les télécommunications et les équipements administratifs, il s'agira d'assurer l'entretien et la maintenance des infrastructures existantes et surtout d'orienter les nouveaux investissements vers les opérations de désenclavement et de soutien de la production.

Dans le domaine social, il faudra :

- développer l'éducation et assurer la formation conformément aux besoins à court, moyen et long terme de l'économie par une utilisation plus rationnelle des moyens humains et matériels disponibles.

- améliorer les conditions d'hygiène et de santé de chaque citoyen afin de faire de lui un agent moteur du développement.

./.

- améliorer le cadre de vie et de confort de la population par l'organisation de l'environnement, l'assainissement et la fourniture d'eau, d'électricité et de logements adéquats.

En matière d'études et de recherche, il s'agira de développer et d'orienter positivement la recherche vers la solution des problèmes économiques, techniques et sociaux de développement auxquels se trouve confrontée l'économie sénégalaise.

C- le budget de l'Etat

Concernant le budget de l'Etat, la recherche de l'équilibre budgétaire demeure un souci constant. L'affectation de recettes au budget national d'équipement, devra être accentuée. Elle sera soutenue par l'orientation progressive des subventions vers le financement des investissements prévus au budget.

Le recours à l'emprunt pour couvrir un déficit éventuel devra s'insérer dans la politique générale d'endettement.

D- Le Commerce extérieur

La politique du Commerce extérieur visera à rechercher l'équilibre commercial par l'augmentation des exportations et la compression sélective des importations.

La simplification des procédures administratives, les incitations fiscales et douanières etc.. sont autant de facteurs qui doivent favoriser les exportations.

La compression des importations se fera par la mise en place d'un système de contrôle général fondé sur la surveillance des prix des biens importés, de leurs quantités et leurs qualités quelles que soient leur nature et leur origine.

E) La dette extérieure

La politique d'endettement s'orientera vers :

- la réduction du coût de la dette en allongeant la durée de ses différés et remboursements, afin de ne pas dégrader outre mesure les avoirs extérieurs ;

- la restructuration du portefeuille de la dette en faveur des prêts légers et moyens ; les prêts commerciaux et les préfinancements étant exclus du VI^e Plan. Les avals ne seront accordés que pour les financements aux conditions d'aide au développement des organismes internationaux publics dont le règlement intérieur exige une garantie de l'Etat ;

- une gestion rigoureuse des engagements, des tirages et du service de la dette.

F) L'emploi

La politique de l'emploi s'orientera vers :

- une exploitation plus rationnelle et étendue des ressources humaines nationales, par une utilisation optimale du facteur travail dans l'ensemble des activités économiques productives en recourant avec discernement à la substitution partielle de la main-d'œuvre aux équipements ;

- une répartition plus judicieuse des revenus du travail salarié et non salarié, urbain et rural, créant une demande intérieure solvable et en croissance régulière qui soutiendrait à la fois la croissance et le développement de l'économie.

- la préservation des acquis de l'économie sénégalaise sur les marchés internationaux, dans le cadre d'aménagements susceptibles de maintenir le caractère concurrentiel des exportations nationales, sans ignorer les possibilités technico-économiques d'élever le taux de participation du travail dans le processus de production des biens et services concernés.

2. Les objectifs globaux

Les objectifs globaux du VI^e Plan assurent la cohérence entre les projets de développement retenus par ce plan et la structure macro-économique souhaitée pour son année horizon 1985.

Ces objectifs s'efforcent aussi de traduire, en termes quantitatifs et agrégés, l'amorce d'un changement structurel, imposé par les problèmes économiques qui se posent au Sénégal et que le gouvernement s'emploie à résoudre depuis 1979.

Les objectifs suivants seront poursuivis :

1- relever la croissance économique globale : le taux de croissance moyen annuel de la PIBE atteindra 3,5 %. Avec un coefficient marginal de capital d'environ 4,57 %, qui traduit une meilleure efficacité des investissements, le taux d'investissement du VI^e Plan sera alors de l'ordre de 16 %.

2- restructurer la production intérieure brute (PIBE) : cette restructuration se caractérisera par un redressement de la production rurale et une relance industrielle vigoureuse.

3- réduire le déficit extérieur : les exportations s'accroîtront au même rythme que la PIBE (3,5 %) par an. Les importations subiront une compression sélective et accuseront une diminution moyenne annuelle de l'ordre de 1,6 %.

Le taux du déficit commercial passerait alors progressivement de 16 % en 1980 à 5 % en 1985.

V- POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU VI^e PLAN

1. La Prospective

Lors de sa première conférence tenue à Dakar en Juin 1971, le groupe national de prospective avait retenu pour le Sénégal de l'an 2001 (année terminale du X^e Plan), un scénario de développement endogène, autocentré et intégré. Le VI^e Plan s'inscrit dans cette démarche prospective.

2. Politique des prix et des salaires

La politique du gouvernement, dans ce domaine, est axée sur deux objectifs fondamentaux qui sont :

- la stimulation de la production par une vérité des prix
- le maintien du pouvoir d'achat des travailleurs par un ajustement périodique des salaires. Toutefois, le gouvernement continuera à sécuriser les revenus du monde rural par la fixation de prix rémunérateurs aux producteurs.

3. Politique de l'épargne

L'amélioration de l'épargne budgétaire sera poursuivie par la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement et l'accélération de la croissance des recettes ordinaires, de sorte à dégager un excédent destiné à financer les investissements de l'Etat.

Les moyens du budget d'équipement seront accrus du fait des mesures suivantes :

- relèvement du taux de prélèvement au profit du budget d'équipement (PBE)
- affectation de certaines ressources fiscales et para fiscales au budget d'équipement.

Les actions entreprises au cours du V° Plan pour le rééquilibrage des comptes spéciaux du trésor seront poursuivies au cours du VI° Plan.

La promotion de l'épargne des ménages se fera par l'application de taux d'intérêt plus incitatifs pour les épargnants, la mobilisation de l'épargne pour le logement social dont la banque de l'Habitat sera le principal support et enfin la poursuite des campagnes de sensibilisation des ménages à l'épargne.

4. Politique de redressement des établissements parapublics

L'intervention de l'Etat dans ce secteur se matérialisera par l'institution de contrat-plan avec les principaux établissements du secteur para-public.

la diminution progressive du montant global des subventions d'équilibre et le renforcement du contrôle en matière de recouvrement fiscal et de remboursement de prêts avalisés ou rétrocédés.

5. Politique de maîtrise de l'eau et de lutte contre la désertification

La persistance de la sécheresse et ses effets désastreux sur le développement économique et social, les besoins croissants en eau des populations, du cheptel, de l'agriculture et de l'industrie ont amené le gouvernement à mettre en place une politique rigoureuse de maîtrise de l'eau et de lutte contre la désertification. Le VI^e Plan verra le démarrage d'actions et de programmes visant à enrayer ce fléau qu'est la sécheresse, par une plus grande couverture végétale du territoire national et l'édification d'un réseau très dense d'ouvrages hydrauliques.

6. Politique de réduction des disparités régionales et de l'aménagement du territoire

La réduction des disparités régionales se poursuivra au cours du VI^e Plan grâce à l'élaboration d'un plan national d'aménagement du territoire et l'exploitation des potentialités économiques des diverses régions.

7. La Politique de l'emploi

Elle sera orientée vers le plein emploi de la population active et s'appuiera sur :

- l'application d'un plan national de placement des cadres nationaux
- la réforme du système de sécurité sociale et du système fiscal
- la réforme du code du travail.

8. Politique de l'environnement

La politique de l'environnement portera sur la prévention et le contrôle des pollutions, la protection de la nature et des ressources naturelles ainsi que sur la gestion des établissements humains. Des actions commencées au cours du V^e Plan seront également poursuivies et renforcées.

VI- SCHEMA DE FINANCEMENT

Le montant global des investissements retenus pour le VI° Plan s'élève à 464 milliards de F. CFA. Ces investissements contiennent aux 368 milliards de F. CFA de Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), nécessaires pour atteindre le taux de croissance économique de 3,5 % par an, prévu pour la période planifiée. C'est sur cette base que le gouvernement a signé un accord de prêt-crédit d'ajustement structurel avec la Banque Mondiale.

(447,7 milliards)

Les investissements sont destinés pour 96 %/à des projets nationaux, et 4 %/à ^(16,3) des projets communaux et locaux. Une sélection très rigoureuse des projets a été opérée sur la base des critères suivants :

- grande maturité dans leur élaboration
- capacité de générer de l'emploi
- incidence positive sur la balance commerciale
- capacité optimale d'absorption des crédits
- préférence donnée aux projets à faibles charges récurrentes.

Il faut noter que près de 25 % des projets retenus ont démarré pendant le V° Plan et leur réalisation sera poursuivie durant la première biennale du VI° Plan. Par ailleurs, de grands projets, industriels principalement, dont le financement est déjà acquis, démarreront au cours de la même période.

Enfin, les effets escomptés des mesures de relance prises depuis 1979 rendront l'économie plus efficiente à partir de 1983 et partant, la croissance prévue nécessitera moins de capital du fait de la meilleure allocation des ressources.

La répartition sectorielle de l'enveloppe des projets nationaux se présente comme suit :

Secteur : Primaire	106.652	soit	24 % de l'enveloppe globale
Secteur : Secondaire	151.851	soit	34 % de l'enveloppe globale
Secteur : Tertiaire	99.276	soit	22 % de l'enveloppe globale
Secteur : Quaternaire	89.969	soit	20 % de l'enveloppe globale.

Les sources internes de financement fourniront 117,875 milliards de F. CFA. Elles comprennent notamment le Budget National d'Equi- pement (BNE) (48,824 milliards CFA,) les Budgets Régionaux et Com- munaux (BRC) : 16,381 milliards CFA) et d'autres sources du secteur privé dont le système bancaire et l'autofinancement des entrepri- ses.

Les sources externes contribueront pour un montant de 346 milliards. Notons cependant que 166 milliards de financements extérieurs sont d'ores et déjà acquis au titre de projets reportés du V° Plan et de certains nouveaux projets.

Le financement à rechercher à l'extérieur pour le VI° Plan se chiffre donc à 180 milliards de CFA. Cependant, nous pouvons escompter un flux régulier annuel de subventions de l'ordre de 12,5 milliards ; ce qui porterait à 50 milliards de F. CFA l'apport de financements externes n'ayant aucune incidence sur la charge de notre dette extérieure. Ainsi il nous restera finalement 130 mil- liards F. CFA à rechercher auprès des diverses sources tant multi- latérales que bilatérales. Nous serons néanmoins très rigoureux dans le choix de leurs conditions.

A ce titre, nous donnerons la priorité aux prêts légers, ceux dont le taux est inférieur à 9 % par an, avec plusieurs an- nées de différé et de remboursement.. Nous n'aurons recours aux prêts moyens que dans la mesure où les prêts légers feront défaut. Les prêts lourds ont été exclus du VI° Plan compte tenu de notre objec- tif de ramener la charge de notre dette extérieure à des niveaux raisonnables.

VII- PROGRAMME D'ACTIONS SECTORIELS

1. Secteur primaire

L'enveloppe du secteur primaire s'élève à 106,6 milliards et se répartit comme suit :

10 % pour l'élevage
 52 % à l'agriculture/ 11 % à la pêche 10 % pour les forêts
 et la protection de la nature et 17 % pour l'hydraulique rurale
 et villageoise.

Les principales actions qu'auront entreprises au cours du VI° Plan dans ce secteur porteront essentiellement sur :

- la poursuite des aménagements de la SAED, qui passeront de 17.600 hectares en début de plan à 25.800 en fin de plan ;
- le démarrage des travaux des barrages de Diama et Manantaly ;
- la construction des barrages de Guidel et de Bignona
- le démarrage du projet de développement intégré du Sénégal-Oriental et de la Haute Casamance ;
- la poursuite des projets de développement de l'élevage en zone sylvo-pastorale (SODESP) et au Sénégal-Oriental (POSEO) ;
- la construction des abattoirs régionaux de Diourbel, Tambacounda, Ziguinchor, Louga et Kaolack et la mise en place du foirail de Thiès et des étables laitières au niveau des régions ;
- l'équipement des zones d'intérêt cynégétique (fleuve, Sénégal-Oriental, Casamance, Sine-Saloum, Louga),
- l'aménagement et le reboisement de la zone Nord des forêts du centre Est, de la forêt de Bandia et du bassin arachidier,
- les plantations des axes routiers
- la mise en valeur de la forêt de la Casamance
- la mise en place d'un crédit maritime pour la pêche et la démarrage du projet "Centre d'Assistance à la Pêche artisanale au Sénégal (Thiaroye).

2. Le Secteur Secondaire

Le montant des investissements du secteur secondaire, durant le VI° Plan s'élève à 151,8 milliards dont 16 % pour l'énergie, 81 % pour l'industrie et 3 % pour l'artisanat.

18.

Les principaux projets du secteur secondaire seront :

- la SOTEXKA : ce complexe textile intégré dont le coût est de 10 milliards de francs entraînera la création de 15.000 emplois à Kaolack.

- les industries chimiques du Sénégal (ICS) : ce projet essentiel pour la valorisation de nos ressources nationales et le redressement de notre balance commerciale, transformera en engrais, une partie de nos phosphates actuellement exportés à l'état brut.

- l'extension de la capacité de production de la SOCOCIM, de la CSS et de la SAR.

- les mines de fer de la Falémé : les premiers investissements de mise en exploitation de notre gisement de fer, débiteront vers la fin du VI^e Plan.

- les recherches d'uranium au Sénégal-Oriental seront poursuivies.

- l'encadrement et le perfectionnement des artisans ; le VI^e Plan verra l'implantation, l'aménagement et l'équipement des centres régionaux et départementaux d'artisanat d'art.

3. Le secteur tertiaire

99,3 milliards seront investis dans le secteur tertiaire avec 12 % au tourisme, 85 % aux infrastructures de transport et de télécommunications.

Dans ce secteur, les actions porteront essentiellement sur :

- la construction de l'hôtel BARACHOIS-NOVOTEL à Dakar (520 lits).

- la réalisation du village hôtel d'Usima à Boucotte (400 lits).

.../...

- la construction des routes LOUGA-DAHRA, TAMBACOUNDA-DIANKE-MANKAN et KEDOUGOU-SARAYA.

- le renforcement de 200 km de routes nationales (108 km au Sine-Saloum, 42 km dans la région de Thiès, 40 km dans le Fleuve).

- l'achat d'environ 100 autobus de 100 places pour la SOTRAC.

- la rénovation de la voie ferrée à partir de PK 271 vers Tambacounda le renouvellement du parc de wagon-marchandise.

- la modernisation et l'extension du réseau téléphonique de Dakar, la création du central téléphonique à Pout.

- le développement des axes Diourbel-Mbacké et Ziguinchor-Kolda-Vélingara-Tambacounda.

4. Le secteur quaternaire

Environ 89,969 milliards seront alloués au secteur quaternaire dont 18 % pour l'habitat, 17 % pour l'hydraulique urbaine et l'assainissement, 8 % pour la santé, 25 % pour l'éducation, 7 % pour la promotion humaine, 4 % pour la culture, la jeunesse et les sports et 11 % pour les études et recherches.

Dans le secteur social, les principales actions porteront sur :

- la construction de 2.000 classes de type économique, dans l'enseignement élémentaire (soit environ 600 de plus que pendant le Vè Plan).

- la création d'établissements d'enseignement technique.

- la création dans l'enseignement professionnel de quatre établissements dispensant des formations de qualification moyenne (niveau CAP) à Kaolack, au Sénégal-Oriental, à Louga et en Casamance.

.../...

20.

- l'ouverture d'une école normale (Kolda), la mise en service de l'Ecole Normale Supérieure d'enseignement technique et professionnel, l'achèvement des projets "Ecole Supérieure de Gestion des Entreprises à Dakar et Institut National de Développement rural à Thiès en plus de l'ouverture de l'Université de Saint-Louis.

- la poursuite des opérations de soins de santé primaire.

- la construction des complexes culturels régionaux (Kaolack, Saint-Louis, Tambacounda et Ziguinchor).

- la construction du stade de l'amitié et l'équipement des centres départementaux d'éducation physique et sportive (CDEPS).

21.

22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200.

Pour conclure, je dirais que ses principaux résultats attendus en 1985 sont avant tout réalistes :

- 3,5 % de taux de croissance économique globale, dont :
 - 3,4 % pour le secteur primaire
 - 5,0 % pour le secteur secondaire
 - 2,8 % pour le secteur tertiaire
- réduction du taux du déficit commercial à 5 %
- réduction du rythme de croissance de la consommation à 1 % par an, soit nettement inférieur à celui de la population (2,8 %) de manière à nous permettre d'atteindre un taux d'épargne intérieure de 15 %, en fin de Plan.

- majoration du taux d'investissement à 16 %.

.../...

- et enfin maintien du service de la dette, en fin de Plan à 15 % de nos recettes d'exportations en biens et services.

J'ajouterai que ces résultats s'inscrivent bien dans la ligne de la politique de redressement que le gouvernement qu'il a adoptée depuis 1979 et qui s'est traduite par :

- le programme de stabilisation à court terme,
- le plan de redressement économique et financier à moyen terme, et
- le programme d'investissement de 1980 -1983.

Je terminerai par signaler que chaque région a élaboré, en collaboration étroite avec le niveau national, un plan régional de développement économique et social.

Ces huit plans régionaux ainsi établis ont été déposés devant le bureau de l'Assemblée nationale en même temps que le projet de VI^e Plan de développement économique et social.

Telle est, Monsieur le Président, l'économie du présent projet de loi que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

SCHEMA GENERAL DE FINANCEMENT DU VI° PLAN (En millions de F.CFA)

| SECTEURS | Coût VI°
Plan | PROGRAMMATION | | | | FINANCEMENT INTERIEUR | | FINANCEMENT EXTERIEUR | |
|--------------------------------|------------------|---------------|---------|---------|--------|-----------------------|----------|-----------------------|-----------|
| | | 81/82 | 82/83 | 83/84 | 84/85 | Total | dont BNE | Total | dont F.A. |
| PRIMAIRE | 106.652 | 29.123 | 30.091 | 25.785 | 21.653 | 20.775 | 14.126 | 85.807 | 30.902 |
| Agriculture | 55.169 | 16.196 | 14.767 | 12.422 | 11.384 | 12.272 | 8.833 | 41.897 | 15.815 |
| Elevage | 10.977 | 2.262 | 3.310 | 2.745 | 2.660 | 1.402 | 1.462 | 9.575 | 3.166 |
| Pêche | 11.414 | 3.012 | 3.543 | 2.799 | 2.060 | 2.000 | 410 | 9.414 | 1.967 |
| Forêts, Prot.N. | 10.665 | 2.540 | 3.330 | 2.666 | 2.129 | 2.325 | 1.705 | 8.340 | 6.193 |
| Hydr.rur.past. | 10.703 | 2.706 | 2.904 | 3.116 | 1.977 | 1.557 | 1.557 | 9.146 | 2.279 |
| Hydr.agricole | 17.724 | 2.707 | 2.237 | 2.037 | 1.443 | 219 | 219 | 7.505 | 1.482 |
| SECONDAIRE | 151.851 | 45.387 | 51.881 | 39.312 | 15.211 | 33.664 | 3.211 | 118.189 | 59.514 |
| Energie | 25.644 | 6.010 | 6.207 | 6.406 | 6.421 | 9.206 | 420 | 15.838 | 6.238 |
| Industries, Mines | 123.562 | 38.735 | 44.892 | 31.971 | 7.963 | 23.175 | 1.623 | 100.387 | 53.116 |
| Artisanat | 3.245 | 642 | 7.821 | 934 | 887 | 1.281 | 1.168 | 1.964 | 160 |
| TERTIAIRE | 92.276 | 27.720 | 28.446 | 22.066 | 21.044 | 12.696 | 5.600 | 86.580 | 47.712 |
| Commerce | 2.000 | 519 | 397 | 560 | 524 | 700 | 700 | 1.300 | - |
| Tourisme | 12.396 | 4.241 | 2.709 | 3.306 | 2.140 | 4.698 | 433 | 7.698 | 1.730 |
| Transports téléc. | 84.880 | 22.960 | 25.340 | 18.200 | 18.380 | 7.298 | 4.467 | 77.582 | 45.982 |
| QUATERNAIRE | 89.969 | 20.855 | 23.926 | 23.060 | 22.128 | 34.431 | 25.887 | 55.538 | 28.085 |
| Urbanisme, Environ. | 700 | 100 | 200 | 200 | 200 | 700 | 700 | - | - |
| Habitat | 16.000 | 2.055 | 3.115 | 4.241 | 6.589 | 8.200 | 200 | 7.800 | 1.200 |
| Hydr.Assainissement | 14.973 | 3.111 | 4.894 | 4.241 | 2.730 | 3.209 | 3.209 | 11.764 | 6.713 |
| Santé | 7.185 | 1.200 | 2.129 | 2.227 | 1.629 | 2.863 | 2.799 | 4.322 | 727 |
| Education | 22.249 | 8.250 | 6.424 | 4.220 | 3.355 | 7.240 | 7.240 | 15.009 | 6.924 |
| Promotion humaine | 6.800 | 1.175 | 1.506 | 1.900 | 2.112 | 589 | 540 | 6.211 | 4.458 |
| Culture | 406 | 45 | 100 | 103 | 158 | 406 | 406 | - | - |
| Jeunesse et Sports | 3.030 | 750 | 830 | 760 | 690 | 1.330 | 1.300 | 1.700 | 1.700 |
| Information | 1.626 | 271 | 547 | 350 | 458 | 1.500 | 1.500 | 126 | 126 |
| Etudes et Recherches | 10.000 | 3.098 | 2.884 | 2.318 | 1.700 | 1.394 | 993 | 8.606 | 6.237 |
| Equipements adminis. | 7.000 | 800 | 1.200 | 2.300 | 2.700 | 7.000 | 7.000 | - | - |
| Total Projets Nat. | 447.748 | 123.085 | 134.344 | 110.223 | 80.096 | 151.264 | 48.824 | 346.184 | 166.213 |
| Total Projets loc. | 16.311 | 1.111 | 3.400 | 5.200 | 6.600 | 16.311 | - | - | - |
| Grand total du VI° Plan | 464.059 | 124.196 | 137.744 | 115.423 | 86.696 | 117.875 | 48.824 | 346.184 | 166.213 |

Cf loi n° 1981/49 du 07 juillet 1981

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

1 B1473

V° LEGISLATURE

RAPPORT

Fait

au nom de l'Intercommission constituée par les Commissions du Plan,
des Finances et des Affaires Economiques

Sur

le PROJET DE LOI N° 22/81 instituant le VI° plan
quadriennal de développement économique et social,
1981 - 1985.

Par :

M. Moustapha FALL

Rapporteur.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers collègues,

I - Introduction :

Nous revoici, comme tous les quatre ans, invités à voter l'acte législatif qui doit instituer le Plan de développement économique et social du pays.

Certes, des réajustements sont opérés sur le Plan, à mi-parcours. Il est également vrai que divers projets de développement sont réalisés hors-Plan. Il reste, malgré tout, que la loi que nous adopterons aujourd'hui sera la charte qui régira l'action globale de développement de la nation sur les quatre prochaines années.

Nous vivons donc des moments privilégiés de la vie parlementaire, depuis l'examen de ce projet de Plan en Intercommission. Et il s'agit, ce matin, temps fort s'il en est de la réflexion de toute la Nation sur sa marche vers le progrès, d'évaluer ce que nous avons réalisé, de repréciser les orientations de notre planification, de redéfinir les priorités et les objectifs de notre développement pour un avenir maîtrisable, en fonction des progrès accomplis, des besoins à satisfaire, mais aussi des ressources

susceptibles d'être mises en oeuvre.

Il est vrai que notre système de planification devient, plan après plan, de plus en plus efficace, et notre politique de développement ne cesse de prouver sa justesse par les progrès indéniables que notre pays continue de réaliser dans tous les domaines, depuis l'Indépendance, malgré les ressources limitées, plus de dix années de calamités naturelles, et un environnement international souvent défavorable.

Mes Chers Collègues, c'est justement à cause de ces facteurs limitants qu'il nous faut exercer un jugement critique sur notre stratégie de développement planifié pour l'améliorer et le rendre encore plus apte à assurer la continuité du progrès national. L'examen de ce projet de VI^e Plan est donc pour nous, avec le Gouvernement, et à la suite de toutes les catégories socio-professionnelles qui ont participé à son élaboration, de porter une réflexion féconde sur les choix et les politiques économiques qui doivent guider le développement du pays pendant la période planifiée.

Cette période à venir, en vérité, mettra à rude épreuve, plus que par le passé, le concept même de planification, tant la conjoncture nationale restera difficile et l'environnement international est lourd de périls et d'incertitudes. Les bouleversements que nous réservent encore les crises énergétique et économique mondiales ne rendront-ils pas dérisoire tout effort de planification pluriannuelle du développement ? Le Plan pourra-t-il demeurer un "anti-hasard" ou même

un "réducteur de hasard" ?

La crise du système monétaire international rend de plus en plus erratique le comportement des monnaies, tandis que la conjoncture mondiale, insaisissable, perturbe, continuellement les prévisions, les hypothèses et les scénarios sur lesquels est bâti le Plan. Faut-il alors renoncer à planifier le développement ?

Mes chers collègues, pour légitimes que soient ces interrogations, elles devraient, bien au contraire, nous renforcer dans notre approche socialiste du développement dans laquelle, plus qu'une "ardente obligation", le Plan est la traduction d'une conception volontariste, rationnelle et cohérente du développement qui se fonde sur la maîtrise du temps et de l'espace, sur la nécessaire solidarité et l'harmonie entre les différentes couches sociales, les divers secteurs de l'économie et entre les régions du pays.

Il s'agit, aux yeux de vos commissaires, puis-que le développement est une oeuvre de longue haleine, d'inscrire l'action de la Nation dans la durée. Il s'agit encore d'élargir le domaine du maîtrisable par l'utilisation des techniques de prévision et des études prospectives pour mieux définir les orientations, éclairer les choix, fixer les objectifs et assurer l'évolution de l'économie et de la société sénégalaises vers différents niveaux de progrès à des horizons conséquents, au-delà et malgré les aléas et les contingences de tous ordres.

- 4 -

Notre système de planification se prête à une telle démarche, car c'est une planification stratégique, c'est-à-dire à long terme, continue, chaque période planifiée y constituant une phase quadriennale s'appuyant sur ce qui a été réalisé et servant de charpente à la réalisation des objectifs devenus prioritaires, les orientations et choix majeurs, fixés pour le long terme, étant précisés chemin faisant.

C'est aussi une planification souple qui laisse suffisamment de place à l'initiative privée et au jeu des mécanismes du marché pour garantir la créativité, le dynamisme et la compétitivité, meilleurs stimulants de la croissance.

Mais c'est ici qu'apparaissent, mes chers collègues, dans toute leur importance, les fonctions du Plan, car, en plus de tout ce qui précède, le Plan doit constituer le fil conducteur, le cadre de référence, le moyen d'intégrer le temps et l'espace en tant que paramètre dans la conception de l'action de développement. Il est aussi, et surtout, le garant de la cohérence et de la continuité de cette action. Le Plan, c'est ^{aussi} l'instrument par excellence pour l'évaluation des ressources du pays, des forces et faiblesses de l'économie, des besoins présents et futurs des populations. Il est, dans le même temps, l'outil efficace pour établir les priorités, répartir les ressources à mettre en oeuvre et opérer les arbitrages indispensables entre les groupes sociaux, les secteurs de l'économie et les régions du pays. Il peut,

./.

- 5 -

dans notre système de planification, assurer les fonctions que voilà, d'une façon rationnelle et optimale grâce à l'utilisation des méthodes scientifiques et des techniques modernes, mais aussi d'une manière démocratique car c'est une planification de la base au sommet, avec la participation active des producteurs et des consommateurs à tous les stades d'élaboration du Plan.

Une autre fonction du Plan, et non des moindres, est de conduire les transformations structurelles nécessaires pour créer les conditions de mutations économiques et sociales profondes propres à rendre l'économie moins dépendante, à corriger des déséquilibres entre groupes socio-professionnels et des distorsions entre secteurs. Il s'agit, alors, d'organiser, de rationaliser, d'optimiser, d'accorder les rythmes de développement des régions, secteurs économiques et groupes sociaux, pour tout dire, d'aller d'une société sous-développée et durable vers un développement intégré et solidaire. L'agent du Plan, ici comme ailleurs, est la politique économique qui, dans son action quotidienne et par ses différents moyens, dont, en particulier, la fiscalité, le crédit et le budget, impulse et module la croissance de l'économie dans le sens et vers les objectifs définis par le Plan.

Mes chers collègues,

Le VI^e Plan devra, dans cet ordre d'idées, mettre en oeuvre diverses actions et politiques pour engager le processus de

./.

- 6 -

transformations structurelles indispensables à un développement économique et social moins tributaire de l'extérieur, moins vulnérable et plus dynamique. C'est du moins l'opinion de vos commissaires.

Au cours de l'examen de ce projet de VI^e Plan par votre Intercommission tout comme pendant les récents débats budgétaires, il est apparu, à la plupart des membres de notre Assemblée, la nécessité et l'urgence d'entreprendre des réformes hardies ou de poursuivre celles engagées dans certains volets de la politique et de l'action de l'Etat dans le domaine du développement économique et social pour lever les hypothèques qui pèsent sur celui-ci.

Le rôle et la place de l'Etat d'abord, dans l'activité économique et sociale de la Nation : le poids et les effectifs de la Fonction Publique qui imposent des dépenses budgétaires de moins en moins supportables ne doivent-ils pas faire l'objet d'un plan de déflation afin qu'à terme l'Etat puisse dégager une épargne budgétaire et accroître ainsi sa capacité de financer le développement ? Quels devraient être les domaines, les conditions et les limites d'une intervention efficace des sociétés d'Etat dans le développement économique et social de la Nation ? Dans quelle mesure la réforme en cours du monde rural peut-elle être approfondie et améliorée pour responsabiliser davantage le producteur rural, l'aider à maîtriser son activité à tous les stades et rendre celle-ci plus productive et plus rémunératrice ?

./.

- 7 -

D'autres secteurs attendent, de leur côté, de nouvelles politiques plus cohérentes et plus efficaces pour opérer des mutations économiques indispensables : citons, par exemple :

- la conception et la mise en oeuvre d'une politique d'indépendance énergétique ;
- l'élaboration et la réalisation d'un plan d'auto-suffisance alimentaire ;
- l'application efficiente du programme hydraulique spécial et la réalisation des barrages projetés ;
- le développement d'industries exportatrices ;
- la confection et l'exécution d'une politique imaginative de promotion des exportations pour réduire le grave déséquilibre de nos échanges extérieurs.

Vous le voyez, mes chers collègues, ce sont là autant de politiques et d'actions dont l'importance et l'urgence sont à la mesure des transformations structurelles nécessaires à un développement accéléré et progressivement autocentré. Elles sont du domaine du Plan,

./.

- 8 -

Vos commissaires sont donc revenus, sans cesse, au cours des travaux de l'Intercommission, sur la nécessité de ces réformes et de ces changements structurels, à l'occasion de la discussion générale qu'ils ont eue avec le Gouvernement comme au cours de l'étude de chacun des volets de ce projet de VI^e Plan.

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

Avant de vous faire le compte-rendu de cette discussion générale et des débats auxquels l'examen des divers secteurs du Plan a donné lieu, je voudrais vous indiquer, ci-après, pour une étude plus facile des documents du projet de Plan, le schéma suivant lequel se présente ce projet :

- l'évolution de la situation économique et social du Sénégal depuis l'Indépendance ;
- le bilan de réalisation du V^e Plan ;
- la méthodologie et la procédure d'élaboration du VI^e Plan ;
- la stratégie de développement, les grandes orientations, les objectifs globaux et les programmes sectoriels du VI^e Plan ;

./.

- 9 -

- la politique de développement du VI° Plan ;
- le mode et le schéma de financement du VI° Plan.

Les secteurs primaire, secondaire, tertiaire et quaternaire font l'objet des tomes 2 à 5.

En vérité, l'exposé introductif du Ministre du Plan devant votre Intercommission, l'exposé des motifs du projet de loi et le tome 1 du document, font une synthèse remarquable du contenu du projet de VI° Plan.

Retenons donc simplement, ici, qu'outre la re-conduction de divers projets et d'un important volume de financements déjà acquis dans le cadre du V° Plan, qui vont, par conséquent, faciliter la mise en place de l'enveloppe financière du VI° Plan, celui-ci se caractérise par l'accent qu'il met sur les investissements directement productifs, en parfaite harmonie avec le Plan de redressement économique et financier à moyen terme, la priorité donnée à l'indépendance énergétique, au problème hydraulique et à la question de l'autosuffisance alimentaire du pays.

Nous retrouverons tous ces thèmes dans la discussion générale et dans le compte-rendu de l'examen des divers volets du projet de VI° Plan, que nous vous présentons maintenant.

II - Le débat général de l'Intercommission sur le projet de VI° Plan.

I - Ce débat a été introduit par une présentation du projet de Plan par le Ministre du Plan, représentant le Gouvernement à l'Intercommission.

A - Le Ministre, après avoir décrit à grands traits l'évolution de la situation économique et sociale du pays depuis 1959, a dressé le bilan d'exécution du V° Plan. Il a, ensuite, rappelé la méthodologie et la procédure d'élaboration du projet de VI° Plan avant d'en présenter la stratégie de développement, les grandes orientations, les priorités, les objectifs globaux, les programmes sectoriels et le schéma de financement. L'on retrouvera dans le tome 1 du document de VI° Plan, intitulé "Evolution et perspectives de l'économie sénégalaise", une analyse cohérente et exhaustive de ces questions qui constituent la toile de fond du projet de VI° Plan.

Nous ne reviendrons dans ce rapport que sur le bilan d'exécution du V° Plan, les grandes orientations, les priorités, les objectifs globaux et le financement du VI° Plan, les principaux points sur lesquels vos commissaires et le Gouvernement ont mis l'accent au cours de la discussion générale qui a suivi l'exposé du Ministre chargé du Plan.

B- Faisant le bilan d'exécution du V° Plan, le Ministre a d'abord rappelé la conjoncture nationale et internationale particulièrement défavorable dans laquelle le V° Plan a été exécuté.

./.

- 11 -

Malgré tout, le Plan réajusté (en baisse de 4 % seulement de son enveloppe financière) a connu un taux de réalisation plus que satisfaisant : 73 %. Outre ce taux élevé d'exécution, le bilan provisoire du V^e Plan fait ressortir beaucoup d'aspects fort positifs : les financements acquis ont dépassé les prévisions, de sorte que près de 166 milliards sont reportés au VI^e Plan. L' on note également un allègement des conditions des financements extérieurs, l'accélération de la réalisation des investissements ainsi qu'une nette progression de la part des financements alloués aux secteurs productifs (plus de 2/3 des financements mis en place).

Le tome 1 présente, aux pages 70 et 74 notamment sur les tableaux 1, 2 et 3, les résultats globaux de l'exécution financière du V^e Plan.

C - Le Ministre a ensuite présenté les grandes orientations, les priorités et les principaux objectifs du projet de VI^e Plan. Outre l'éducation et la formation professionnelle en particulier, les grandes priorités du VI^e Plan seront : la relance de la croissance économique par l'investissement dans les secteurs directement productifs, une plus grande maîtrise de l'eau, l'autosuffisance alimentaire et l'indépendance énergétique. La croissance économique globale devrait atteindre en moyenne 3,5 % par an pendant la période planifiée, avec un regain de dynamisme et de productivité des secteurs primaire et secondaire et, en fin de plan, une part accrue de ces deux secteurs dans la PIBE.

./.

L'on se reportera au tome 1, pages 79 à 80, pour toutes les précisions et la présentation chiffrée des objectifs du projet de VI° Plan.

D - Enfin, le Ministre chargé du Plan a présenté à votre Intercommission le schéma de financement du VI° Plan. Le montant global des investissements retenus s'élève à 464 milliards 709 millions qui se répartissent comme suit aux différents secteurs :

- Secteur primaire : 106 milliards 652 millions, soit 24 % de l'enveloppe globale ;
- Secteur secondaire : 151 milliards 851 millions, soit 34 % de l'enveloppe globale ;
- Secteur tertiaire : 99 milliards 276 millions, soit 22 % de l'enveloppe globale ;
- Secteur quaternaire: 90 milliards 699 millions, soit 20 % de l'enveloppe globale.

Nous rappellerons, comme l'a fait le représentant du Gouvernement, que près de 25 % des projets et environ 166 milliards ont été reportés du V° au VI° Plan et ce dernier montant est inclus dans l'enveloppe globale. Par ailleurs, le Ministre a indiqué que :

- les sources internes fourniront 117 milliards 875 millions dont 40,824 milliards du B.N.E. ;

./.

- 13 -

- les sources extérieures contribueront au financement du VI° Plan pour environ 346 milliards dont il faut déduire les 166 milliards déjà acquis et reportés du V° Plan. Si l'on tient compte, enfin, de 50 milliards environ de subventions escomptées, c'est, en définitive, un financement de 130 milliards qu'il s'agira de rechercher à l'extérieur.

Voilà, comment le Gouvernement a présenté, pour l'essentiel, le schéma de financement du VI° Plan. Bien entendu, on trouvera au tome 1, pages 117 à 120, une présentation détaillée et chiffrée de ce schéma, avec toutes les répartitions par origine, par secteur, pour les projets nationaux et locaux, ainsi que la programmation annuelle des financements. Le tableau de la page 120 en particulier, sera fort utile pour une information complète sur le financement du VI° Plan.

Telle est, Monsieur le Président, mes chers collègues, la synthèse de l'exposé de présentation du projet de VI° Plan que le Ministre chargé du Plan a fait devant votre Intercommission.

II - Une discussion générale a suivi cet exposé - occasion ne pouvait être meilleure pour vos commissaires pour porter une appréciation critique sur la stratégie de développement et les choix économiques que notre Gouvernement propose à la Nation.

./.

Monsieur le Président, mes chers collègues, les membres de votre Intercommission, constamment animés de la volonté de contribuer, par la réflexion, à l'amélioration continue de l'action du Gouvernement pour le progrès national, ont formulé des observations, des propositions et des questions fondamentales sur notre stratégie de développement. La hauteur et la richesse du débat de l'Intercommission ont été, assurément, bien à la mesure de l'importance du rôle exceptionnel qui sera celui du VI^e Plan dans l'avenir de notre pays. Peut-être convient-il de grouper les questions soulevées par vos commissaires, pour la clarté de ce compte-rendu ?

A - D'abord, passant en revue les objectifs globaux que le Gouvernement assigne au VI^e Plan, plusieurs commissaires se sont interrogés sur leur réalisme et sur leurs chances de réalisation compte tenu de certaines limites structurelles de l'économie, des aléas et des contingences du contexte national et de l'environnement international, des déficiences des structures et des politiques de production.

B - Ensuite, et toujours à la lumière de la présentation des priorités et des politiques conçues par le Gouvernement, vos commissaires ont formulé des interrogations fondamentales ou des propositions substantielles sur l'action, les choix et la politique économique du Gouvernement.

Les commissaires ont estimé, par exemple, que

./.

- 15 -

le Gouvernement devrait faire un choix clair en matière de relance de l'économie, soit pour une politique de relance basée sur la consommation et les importations, ou alors pour une relance économique s'appuyant sur la stimulation et l'accroissement de la production, notamment des productions agricoles et industrielles nationales. La préférence de la plupart de vos commissaires, il faut le dire, va vers la seconde politique, pour un développement endogène axé sur une plus grande maîtrise de l'eau, l'encouragement, la diversification et la protection des productions locales, surtout agricoles, pour l'autosuffisance alimentaire et une réduction du déficit de la balance commerciale. Privilégier les petits périmètres irrigués, accroître le rôle des collectivités de base et revaloriser les productions agricoles, tels sont, aux yeux de beaucoup de commissaires, des facteurs efficaces de stimulation de la production agricole.

A la lumière de l'expérience des sociétés d'intervention, nombre de commissaires ont formulé des réserves sur la capacité de l'Etat à gérer le développement. Qu'il s'agisse, en effet, du commerce, de la pêche, de l'industrie ou de productions agricoles, les résultats obtenus par l'Etat, même s'ils sont positifs à certains égards, devraient inciter, de l'avis de certains commissaires, à repenser les conditions et les limites de l'intervention de l'Etat qui devrait de plus en plus s'en tenir à ses missions classiques et laisser plus de place à l'initiative privée pour assumer la plupart des fonctions économiques.

Le poids écrasant et la charge financière que

./.

- 16 -

représentent les effectifs de la Fonction Publique et les agents de l'Etat constituent également des questions qui préoccupent le plus vos commissaires qui estiment nécessaires l'élaboration et l'exécution d'un véritable plan de déflation graduelle des personnels de l'Etat, nécessaires pour l'allègement des dépenses de fonctionnement et pour accroître la capacité du budget à financer le développement.

L'indépendance énergétique, la maîtrise de l'eau, la santé publique et les objectifs fixés par l'O/M/S/, sont autant d'autres questions que les commissaires ont posées pour insister sur la nécessité de concevoir et de conduire des politiques cohérentes et de mettre en oeuvre les moyens propres à atteindre ces objectifs.

C - Le schéma de financement, tel qu'il a été présenté, est-il cohérent ? Pourra-t-on réellement assurer le financement de ce projet de VI^e Plan ? Ces interrogations formulées par certains commissaires, sont légitimes si l'on considère, notamment :

- qu'une contribution de près de 50 milliards est attendue du B.N.E. alors que la première année d'exécution du VI^e Plan sera marquée par une absence totale d'épargne budgétaire ;

- qu'avec la flambée du dollar et des taux d'intérêt, véritable "3ème choc pétrolier" et la volatilité de la conjoncture internationale, il sera sans doute difficile et coûteux de mobiliser les 130 milliards attendus d'emprunts extérieurs.

./.

- 17 -

Si le financement n'était pas assuré, la cohérence économique du Plan risquerait d'en être ébranlée, avec comme conséquences prévisibles, la non réalisation de certains objectifs essentiels et l'aggravation de certains déséquilibres ou disparités interrégionaux ou intersectoriels.

Monsieur le Président, mes chers collègues, ce sont-là quelques-unes des remarques et questions que vos commissaires ont formulées à la faveur de l'examen de ce projet de VI^e Plan par l'Intercommission.

Nous tenterons de vous présenter ci-après, les réponses et les précisions que le Ministre chargé du Plan a apportées à nos questions et observations.

III - Le représentant du Gouvernement, après avoir replacé le VI^e Plan dans le cadre de notre planification à long terme dont il constitue une phase importante dans une période-clé de l'évolution de notre économie a affirmé la détermination du Gouvernement à assurer la réalisation des objectifs du VI^e Plan, malgré la persistance et l'aggravation de la crise mondiale et la conjoncture nationale défavorable. L'Etat s'attachera à accroître l'efficacité de son action et sa capacité d'organisation et mettra en oeuvre des politiques plus efficaces pour stimuler la croissance et accélérer le rythme du développement économique et social de la Nation.

Cette volonté gouvernementale de réduire sinon

./.

d'éliminer les déficiences structurelles de tous ordres, se manifesteront par des actions nouvelles dans tous les secteurs et les volets de l'activité économique et sociale, pour permettre la mise en place graduelle des conditions d'un développement sécurisé et plus dynamique.

Répondant aux questions et observations des commissaires, le Ministre chargé du Plan a d'abord observé que le Gouvernement avait déjà et clairement opté pour une politique de relance économique basée sur la stimulation et l'accroissement des productions locales industrielles, artisanales, mais surtout agricoles, propres à assurer l'autosuffisance alimentaire, à fournir de la matière première à l'industrie nationale et à absorber la main-d'oeuvre disponible.

Le Gouvernement continuera à mettre en oeuvre cette option, tout en améliorant son action par une revalorisation constante des productions agricoles et une protection sélective des produits industriels locaux. La dépendance sur la pluviométrie et le caractère aléatoire de la production arachidière seront graduellement réduits par la réalisation des divers programmes visant la maîtrise de l'eau et l'expansion des cultures irriguées, la diversification agricole, le développement combiné, des grands aménagements et des petits périmètres villageois.

Le Ministre n'a pas manqué, dans cet ordre d'idées, de souligner les progrès non négligeables qui ont été réalisés, notamment en matière de production de sucre, maïs, riz, divers produits maraîchers, etc... Et l'action de l'Etat, dans ce domaine, continue.

- 19 -

La promotion de l'emploi et l'insertion des jeunes dans la production continueront à constituer une priorité au cours du VI^e Plan. C'est pourquoi la formation professionnelle et pratique, l'alphabétisation, la conception et la réalisation de programmes et de projets tels ceux confiés au GOPEC seront privilégiées.

Le Gouvernement, par ailleurs, engagera la réforme et la rationalisation de l'emploi des personnels de l'Etat en vue d'en accroître le rendement et d'en réduire le coût à terme.

Les sociétés d'Etat, de leur côté, font ou feront l'objet de réformes profondes pour réduire ou rendre plus efficiente leur intervention dans le développement. Ceci est déjà entrepris dans le cadre de l'élaboration de contrats-plans entre l'Etat et les sociétés nationales.

Le Ministre du Plan n'a pas d'ailleurs manqué de relever que l'Etat s'est déjà désengagé dans certains secteurs au profit d'agents économiques privés ou s'apprête à le faire dans d'autres, et que dans le domaine agricole, la restructuration qui est en cours, allègera l'encadrement et accroîtra la maîtrise et le rôle des producteurs ruraux dans la conduite de leurs activités économiques.

Quant à la santé publique, qui, de l'avis de vos commissaires doit être et demeurer une surpriorité, le Ministre, après

./.

avoir rappelé tout ce qui a été réalisé dans ce domaine (structures, équipements, personnels, médicaments) et les projets qui y seront encore réalisés, a réaffirmé la volonté du Gouvernement de réaliser l'objectif de consacrer, à terme, au moins 9 % du budget aux dépenses de santé. De même les objectifs que l'O.M.S. a fixés dans ce secteur seront atteints par notre pays.

Le poids de notre dette extérieure, la charge que constitue le service de la dette, les possibilités réelles d'assurer le financement du VI^e Plan, sont autant de questions sur lesquelles le Ministre a donné à vos commissaires toutes les précisions utiles.

D'abord, le monde actuel, interdépendant, les conditions économiques et les exigences du progrès sont tels que tous les pays s'endettent aujourd'hui, quels que soient les niveaux de développement ou les idéologies. Ensuite, et pour ce qui concerne le Sénégal précisément, sa dette extérieure est supportable : elle est, en effet, constituée pour une large part par des prêts à conditions douces consentis par des pays ou organismes sur le plan de la coopération bilatérale. De plus, les préfinancements, à conditions dures, ont fait place à des emprunts à long terme, avec une longue période de grâce et à des taux d'intérêt faibles. De sorte que le poids de la dette et le niveau du service de la dette tendront à baisser au cours des prochaines années, et les 130 milliards attendus des sources extérieures de financement pourront être mobilisés selon le Ministre. D'autant plus aisément d'ailleurs que

./.

le crédit du Sénégal est très bon sur le plan international parce que notre pays a toujours honoré ses engagements malgré dix années de sécheresse et les difficultés économiques qui en ont résulté.

Le Ministre a observé, ensuite, qu'en plus de nos propres efforts et des financements escomptés de la coopération bilatérale, la Banque Mondiale envisage d'étendre l'important concours financier qu'elle a accordé à notre pays dans le cadre du "prêt d'ajustement structurel". Sur une première tranche de 60 millions de dollars, 30 ont été mobilisés pour la restructuration du monde rural et la relance des productions agricoles. Dans le même temps, le F.M.I. a consenti au Sénégal un prêt de 17 milliards de francs dans le cadre de la "Facilité élargie". La Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, comme d'autres pays ou organismes, ont décidé de contribuer à la réalisation des objectifs de notre plan de redressement économique et financier à moyen terme et de ceux de notre VI^e Plan, compte tenu du sérieux et de la cohérence de notre politique de développement, a ajouté le Ministre.

C'est sous cet éclairage, selon le représentant du Gouvernement, qu'il faut voir la décision de la Banque Mondiale de parrainer, en octobre à PARIS, une réunion des bailleurs de fonds en vue de faire obtenir au profit du Sénégal, non seulement les financements extérieurs nécessaires à la réalisation des projets du VI^e Plan, mais aussi les fonds de couverture des contreparties que requiert la réalisation des mêmes projets.

e/s

- 22 -

Monsieur le Président, mes chers collègues, les éclaircissements et les assurances ainsi donnés par le Gouvernement devant votre Intercommission ont amené vos commissaires à mieux apprécier le degré de cohérence financière et économique de ce projet de VI^e Plan ainsi que les moyens que le Gouvernement compte mettre en oeuvre pour sa bonne exécution.

Venons-en donc, si vous le voulez bien, à l'examen des différents secteurs du Plan.

III - L'examen du projet de VI^e Plan, secteur par secteur -

Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais vous rappeler que chacun des quatre grands secteurs de l'économie fait l'objet d'un tome du projet de Plan. Ainsi, le tome 1 contenant une synthèse de tout le projet, vous trouverez au :

- Tome 2 : le secteur primaire ;
- Tome 3 : le secteur secondaire ;
- Tome 4 : le secteur tertiaire ;
- Tome 5 : le secteur quaternaire.

Votre intercommission a procédé à un examen critique de chacun de ces secteurs. La discussion, dans chaque cas,

./.

a été axée sur une présentation préliminaire du secteur et de ce qu'y projette le Plan, par le Gouvernement. Les observations, questions et propositions de vos commissaires, de leur côté, ont porté sur l'ensemble des sous-secteurs et sur tous les volets de l'activité économique et sociale. Cependant, l'Intercommission, n'a perdu de vue, à aucun moment, la nécessité de préserver la cohérence économique et financière du projet de Plan. Enfin, dans un souci évident de clarté, ce rapport se limitera à l'essentiel des questions évoquées en Intercommission, c'est-à-dire, pour chaque secteur, aux priorités, objectifs globaux ainsi qu'aux politiques et actions qui seront mises en oeuvre pour la réalisation desdits objectifs.

LE SECTEUR PRIMAIRE

1°) - Le tome 2 couvre ce secteur qui est constitué par les sous-secteurs suivants: Agriculture, Elevage, Pêche, Eaux et Forêts, Hydraulique rurale et agricole.

Dans son exposé de présentation du secteur, le Ministre chargé du Plan a décrit pour chaque sous-secteur sa situation et son évolution, le bilan d'exécution du V^e Plan, la stratégie de développement et le programme d'action qui le concernent.

Après avoir rappelé que les financements prévus pour le secteur primaire atteindront plus de 106 milliards, soit 24 % de l'enveloppe financière globale du VI^e Plan, le Ministre a indiqué les priorités, actions et objectifs qui ont été conçus pour le secteur :

./.

- 24 -

- une plus grande maîtrise de l'eau, notamment par la poursuite de l'exécution du programme hydraulique spécial et la construction de barrages ;

- l'accroissement de toutes les productions primaires, singulièrement des productions vivrières et la diversification des cultures ;

- la poursuite des grands aménagements hydro-agricoles ;

- le démarrage du projet de développement intégré du Sénégal-Oriental et de la Haute Casamance ;

- la construction d'abattoirs et d'étables laitières dans les régions (Diourbel, Tambacounda, Ziguinchor, Louga, Kaolack et Thiès) ;

- la mise en place d'un crédit maritime ;

- la poursuite de l'action de reboisement, de mise en valeur et de protection des forêts, etc.....etc....

2°) - L'exposé du Ministre a été suivi d'un débat à la faveur duquel vos commissaires ont formulé plusieurs critiques, interrogations ou suggestions, sur divers aspects de la politique de développement du secteur. La discussion a été souvent passionnée, mais toujours animée par la volonté de chaque commissaire de contribuer à l'amélioration de la politi-

5/5

que et de l'action de développement du Gouvernement. Encore une fois, des questions évoquées au cours du débat général sur le projet de VI^e Plan ont été soulevées :

- Pour certains commissaires, les objectifs fixés en matière de productions agricoles (arachide, riz, mil, etc...) ne pourront pas être atteints à cause des déficiences croissantes de la pluviométrie, de l'inefficacité des sociétés régionales et d'autres facteurs limitants.

- D'autres commissaires se sont inquiétés de ce qu'ils n'ont pas hésité à appeler "la double tyrannie de l'arachide et du riz" : une production arachidière de plus en plus aléatoire, d'une productivité et d'une rentabilité stagnantes ou en régression tout au moins pour ce qui concerne l'arachide d'huilerie, et des perspectives d'exportation peu brillantes à cause des produits de substitution. Pour le riz, un volume et un coût financier des importations croissants et inquiétants. Ne faudrait-il pas, dans ces conditions, orienter les priorités et l'action de la Nation vers la production d'arachide de bouche, le développement des petits périmètres irrigués et la fixation de prix plus rémunérateurs pour accroître les productions locales de riz, maïs, mil, produits maraîchers, etc... ? Il convient, de l'avis de certains commissaires, de baisser les tarifs de l'eau dans les zones de production maraîchère pour stimuler celle-ci, d'accélérer la construction des barrages, grands et petits, les aménagements hydro-agricoles, de limiter les missions des sociétés régionales au profit des petits périmètres et de l'initiative

./.

privée, et réduire les coûts d'intervention de l'Etat dans ce secteur. L'Intercommission estime, par ailleurs, que la réforme des structures d'encadrement et des coopératives agricoles devrait être poursuivie et approfondie, une dimension économique donnée aux communautés rurales et davantage de responsabilité aux producteurs et aux collectivités de base, pour accroître les productions agricoles et les revaloriser au profit des intéressés.

3°) - A ces questions et propositions, le Ministre a répondu avec clarté, et, le plus souvent, marqué la convergence des vues de vos commissaires, avec celles du Gouvernement.

Après avoir réaffirmé la place prioritaire que le Gouvernement continue d'accorder au secteur primaire et à l'ensemble de ses sous-secteurs, depuis le 1er Plan, ainsi que les progrès réalisés dans ce secteur, le Ministre a indiqué que les objectifs de production fixés pour l'agriculture l'ont été de manière réaliste, compte tenu des leçons tirées des Plans précédents et des obstacles existants ou prévisibles.

L'accent sera davantage mis sur la maîtrise de l'eau, les petits aménagements et les périmètres villageois irrigués. Dans cet ordre d'idées, le Gouvernement étudie la réduction des tarifs de l'eau dans les zones de production maraîchère (le long de la conduite venant du Lac de Guiers dans les Niayes et ailleurs). Autre exemple de la détermination de l'Etat dans ce domaine : 1 milliard 350 millions seront

./.

consacrés à l'aménagement du Bao Bolong au cours du VI^e Plan.

Cependant, le rôle des sociétés régionales demeurera indispensable, pour réaliser les grands aménagements hydro-agricoles, à un rythme et à une échelle compatibles avec les conditions de rentabilité macro-économique des barrages et autres ouvrages programmés dans les vallées des fleuves et divers cours d'eau du pays. Les sociétés en cause seront réorganisées, leurs missions et modes d'intervention repensés, pour une exécution plus efficiente de leurs fonctions d'aménagement, de production ou d'encadrement. Petits périmètres et grands aménagements seront donc mieux alliés pour l'accroissement des productions rurales à des coûts de revient décroissants.

La production de l'arachide de bouche sera stimulée, tandis que la culture irriguée de l'arachide continuera de retenir l'attention du Gouvernement malgré les coûts élevés de cette formule dans le domaine arachidier. Cependant, l'arachide d'huilerie restera pour quelques années encore la principale source de revenus pour une grande partie de la population sénégalaise, en dépit des aléas et des inconvénients qui s'y attachent et malgré les efforts et les actions indispensables et déjà engagés pour réduire la relative dépendance-décroissante au demeurant - de l'économie nationale sur cette production.

Le Ministre a indiqué, par ailleurs, que le Gouvernement continuera à rendre les prix des productions agricoles nationales plus rémunérateurs en vue d'encourager l'accroissement de

./.

celles-ci.

Les cultures fourragères et surtout la production d'aliments pour bétail à partir des sous-produits et déchets agricoles font l'objet d'importants projets qui seront réalisés dans la période planifiée, avec, comme objectif majeur de mettre à la disposition de l'élevage une alimentation pour bétail suffisante et à bas prix. Dans le même temps, l'Etat poursuivra l'installation d'une "chaîne de froid" à travers le pays. Plusieurs projets seront réalisés dans ce domaine en cours de Plan, notamment à Bakel, dans la région du Fleuve, à Kébémér, etc..

Monsieur le Président, mes chers collègues, tel est, nous semble-t-il, ce qu'il faut retenir, pour l'essentiel, des débats auxquels a donné lieu l'examen du secteur primaire par votre Intercommission.

LE SECTEUR SECONDAIRE

Le tome 3 traite de ce secteur qui absorbera 151 milliards 851 millions, soit 34 % environ de l'enveloppe globale du VI^e Plan. L'industrie, les mines, l'énergie, l'artisanat en sont les sous-secteurs.

1°) - Le Ministre a présenté ce secteur en décrivant d'abord la situation, l'évolution, les progrès réalisés à la suite de
./.

l'exécution du V° Plan, avant d'en proposer les priorités, objectifs et projets à vos commissaires.

Après avoir rappelé que les activités du Bâtiment et des Travaux Publics étaient classés dans ce secteur, le Ministre a souligné l'importance des échanges entre l'industrie, l'artisanat surtout, et les Travaux Publics et Bâtiment. Le représentant du Gouvernement a insisté sur le rôle de premier plan que l'industrie sénégalaise a joué, par sa vitalité, pour soutenir notre économie et assurer la progression de la PIB malgré les graves déficits que dix années de sécheresse ont causés dans la production agricole.

Le taux annuel moyen de croissance de la production industrielle, supérieur à 4 % jusqu'à la fin du IV° Plan, atteint encore 3,6 % malgré les conditions économiques difficiles dans lesquelles le V° Plan a été exécuté.

Mais la meilleure preuve du dynamisme de la croissance de ce secteur, ressort de ce que sa part dans la PIB est passée de moins de 22 % à près de 28 % du 1er au V° Plan. Il s'agit, a indiqué le Ministre, de continuer à donner la priorité à ce secteur, productif par excellence, afin qu'il poursuive sa croissance et son dynamisme. Sa part dans la PIB devrait atteindre 30 % à la fin de la période planifiée.

La décentralisation industrielle avec la création

./.

- 30 -

de pôles de développement, la promotion des P.M.I., de l'activité artisanale et de l'agro-industrie, l'exploitation et l'exploitation de nos ressources minières et énergétiques, ainsi que le développement d'industries d'exportation, seront des objectifs prioritaires au cours du VI^e Plan, a affirmé le Ministre.

2°) - Les observations et questions formulées par vos commissaires ont montré que votre Intercommission approuvait largement les options du Gouvernement. Beaucoup de suggestions et d'interrogations^{ont/été} exprimées, sur tous les sous-secteurs et tous les aspects du développement du secteur :

- l'activité industrielle dans la Zone Franche et sa promotion ;
- la protection industrielle et la nécessaire compétitivité de nos industries ;
- l'exploitation de nos ressources minières et énergétiques ;
- la décentralisation industrielle ;
- l'harmonisation des politiques industrielles nationales dans le cadre de l'intégration sous régionale et régionale ;
- le développement de la promotion artisanale et la promotion des artisans, etc....

./.

3°) - Le Ministre a longuement décrit la politique l'action et les projets du Gouvernement en répondant à ces questions.

L'Etat poursuivra activement sa politique de diversification et de décentralisation industrielles, a affirmé le Ministre.

La création ou l'expansion des P.M.E., particulièrement dynamiques, créatrices d'emplois et de valeur ajoutée, seront encouragées grâce notamment au concours de la SONEPI et de la SOFISE-DIT, ainsi qu'aux avantages prévus par le projet de nouveau Code des Investissements. *qui sera soumis à votre sanction au cours de ces débats*

La création de pôles de développement industriel sera poursuivie dans le cadre d'une décentralisation industrielle active. Un complexe textile intégré (la SOTEXKA) à Kaolack, les ICS dans la région de Thiès, de la CSS, l'exploitation de la SEIB à Diourbel, sont autant de réalisations et de programmes qui concrétisent la volonté de l'Etat dans ce domaine. De même la création des chambres de métiers et d'un Fonds de garantie à la SONAGA sont des facteurs de promotion de l'artisanat en faveur duquel la SONEPI et la SOSEPRA jouent déjà un rôle positif.

La promotion de la Zone Franche Industrielle sera activement poursuivie afin qu'en fin de Plan, l'objectif d'y attirer une vingtaine d'unités industrielles sur les 60 hectares aménagés soit réalisé.

./.

- 32 -

Dans ce sens, un projet de loi sera bientôt présenté à notre Assemblée pour supprimer les "seuils" exigés actuellement et rendre ainsi le statut de la Zone Franche plus attrayant.

L'Etat continuera à protéger l'industrie nationale moteur de notre économie, grande créatrice d'emplois et de valeur ajoutée. Cependant, cette promotion sera sélective et limitée dans le temps. Un contrôle plus efficace sera opéré sur la qualité, les coûts de production et les prix de vente des produits industriels, tandis que des conditions de concurrence entre unités industrielles nationales seront suscitées pour conduire les entreprises sénégalaises vers plus de compétitivité et développer leur capacité d'exportation dans l'espace économique de plus en plus concurrentiel de la CEAO et de la CEDEAO.

Le soutien de la Puissance publique sera apporté, comme il l'a d'ailleurs déjà été dans le cas de l'ICOTAF par exemple, dans le cadre de contrats-programmes, pour sauver des entreprises par la modernisation et l'augmentation de leur productivité, pour le maintien ou la promotion de l'emploi.

L'implantation d'agro-industries et de PME dans le cadre des filières de transformation industrielle, sera encouragée, pour la revalorisation des productions nationales, et pour davantage d'intégration et d'échanges intersectoriels.

./.

- 33 -

Le Gouvernement, a dit encore le Ministre, prendra d'autres initiatives et fera des propositions aux autres Etats-membres de la CEAO et de la CEDEAO pour l'harmonisation des politiques industrielles, des codes des Investissements en particulier, et pour la création d'entreprises communes de grande dimension, type ICS, en vue de réaliser, progressivement, l'intégration des marchés et des productions et de parvenir, ainsi, à plus d'efficacité économique grâce aux économies d'échelle possibles dans de telles conditions.

L'exploitation rapide de nos ressources minières, fer, or, marbre, etc.... demeure l'une des principales priorités de l'action du Gouvernement. L'étude de factibilité pour l'exploitation du fer de la Falémé sera terminée à la fin de 1982, tandis que des recherches et des études sont activement menées pour l'or, l'uranium et pour une industrie de la verrerie.

Une politique d'indépendance énergétique est en cours d'élaboration. Dans ce cadre, des programmes cohérents seront mis en oeuvre pour l'exploration et l'exploitation de nos ressources énergétiques (pétrole, tourbe, lignite, gaz, etc....) ainsi que pour réaliser davantage d'économies d'énergie.

Le pétrole du Dome Flore de Casamance sera mis en exploitation ^{du II^e plan} en cours de Plan. Dans la même période, l'extension de la SAR sera réalisée pour permettre à cette entreprise de raffiner des bruts

./.

- 34 -

lourds, donc moins chers, et d'augmenter ses capacités de raffinage et de stockage. L'établissement d'un "bilan énergétique" est entrepris pour une quinzaine d'entreprises, en vue de permettre à celles-ci de se doter d'équipements plus efficaces en énergie. C'est ainsi, par exemple, que les équipements que la SOCOCIM mettra en place dans le cadre de son extension lui permettront de réduire ses consommations d'énergie de 40 %.

Monsieur le Président, mes chers collègues, voici l'essentiel des discussions auxquelles a donné lieu l'examen du secteur secondaire qui a beaucoup retenu l'attention de vos commissaires, à cause du rôle capital qu'il a joué et qui reste le sien dans le développement de l'économie nationale.

LE SECTEUR TERTIAIRE

Le tome 4 traite de ce secteur qui comprend les sous-secteurs du Commerce, du Tourisme, des Transports et Télécommunications. L'on voit donc qu'il est indispensable à la production agricole ou industrielle.

1°) - Il ressort de l'exposé du Ministre, que le VI^e Plan consacre 99 milliards et 300 millions à ce secteur, soit 22 %

./.

- 35 -

de l'enveloppe globale, et lui assigne les objectifs et projets suivants :

- l'augmentation de la capacité hôtelière et la décentralisation de l'activité touristique ;
- l'entretien du réseau routier ;
- la construction de pistes de production ;
- la construction de quelques axes routiers : Louga-Dahra, Tambacounda-Dianké-Mankhan et Kédougou-Saraya ;
- le renforcement de 200 kms de routes nationales ;
- l'accroissement de la capacité de transport de la SOTRAC ;
- la rénovation de voies ferrées et de matériels roulants de la Régie ;
- la modernisation et l'extension du réseau téléphonique ;
- le développement des axes Diourbel-Médacké et Ziguinchor-Kolda-Vélingara-Tambacounda, etc...etc...

2°) - Vos commissaires ont posé au Gouvernement des questions aussi nombreuses que pertinentes sur tous les

./.

volets des sous-secteurs qui composent le secteur tertiaire : le désenclavement de Sédhiou et Bakel, la liaison du littoral Nord et des Niayes avec les régions de l'intérieur pour une meilleure distribution des produits de la mer et maraîchers ont été vivement demandé au Gouvernement, dans le cadre du VI Plan. Il en a été de même de la construction de pistes de production, d'hôtels à Louga et à Thiès, comme de la mise en oeuvre de circuits touristiques intégrés entre les pays de la sous-région. Dans le domaine du commerce, des commissaires ont insisté sur la nécessité d'assainir les circuits de distribution pour les rendre plus efficaces et capables d'assurer l'approvisionnement régulier des régions périphériques et de combattre la hausse des prix, par l'extension de l'expérience des magasins-témoins et des activités de la SONADIS dans les régions. Certains membres de l'Intercommission ont, pour leur part, demandé au Gouvernement d'accentuer la promotion des commerçants nationaux et de réduire l'emprise des étrangers sur le commerce de détail.

3°) - Autant de questions qui montrent l'importance que vos commissaires accordent à ce secteur. Mais, Monsieur le Président, mes chers collègues, il nous paraît nécessaire de revenir sur le sous-secteur des infrastructures pour dire l'insistance et l'unanimité avec lesquelles votre Intercommission a demandé au Gouvernement d'accorder une attention spéciale à certains axes ou tronçons routiers.

Il en a été ainsi, tout particulièrement :

- de Bakel-Kidira ;
- de Sédhiou-Diaroumé et du bac de Sédhiou ;

./.

- 37 -

- de Diogo (Niayes-Littoral Nord) - Mékhé-
- Bambey-Foundiougne,
- et des pistes de production en général.

Votre Intercommission, majorité et opposition confondues, a instamment convié le Gouvernement à prendre les dispositions qui lui paraissent les plus appropriées pour assurer la réalisation de ces **projets**, en particulier Bakel-Kidira et Sédhiou Diaroumé, au cours du VI^e Plan. Nous tenions à rendre compte à notre Assemblée de l'importance exceptionnelle que votre Intercommission a attachée à ces questions.

Le Ministre, après avoir dit combien il était sensible aux préoccupations de l'Intercommission, a affirmé que le Gouvernement étudiera tous les moyens possibles en vue de trouver une solution rapide aux problèmes considérés. Pour le reste, il a tenu à rappeler la nécessité d'orienter la plus grande partie (63 %) des investissements vers les projets directement productifs pour relancer la croissance, accroître la production et la richesse nationales en vue d'assurer le financement et la poursuite du développement.

Dans ce sens, et devant la cherté ou la rareté de financements extérieurs à conditions douces, l'Etat a décidé d'observer une pause dans la construction de routes bitumées, et de donner la priorité à l'entretien du réseau routier existant. Cependant, quelques

./.

axes tels que ceux que nous avons énumérés au début de ce chapitre seront réalisés. La construction de pistes de production sera poursuivie, tandis que d'autres axes seront stabilisés.

Dans le sous-secteur du Tourisme, le Gouvernement encourage les nationaux et l'initiative privée à entreprendre la construction de petits réceptifs hôteliers dans les capitales régionales et ailleurs à l'intérieur du pays et à organiser des circuits inter-Etats. L'Etat est disposé à les y aider.

L'initiative privée et l'esprit d'entreprise doivent se développer chez les Sénégalais dans le sous-secteur du commerce également, l'Etat ayant beaucoup fait pour la promotion et l'insertion des nationaux dans cette activité : la SONAGA et son fonds de soutien, les magasins-témoin, dont 120 seront encore créés, etc... Des conventions d'établissement existent entre notre pays et d'autres Etats. De plus, un grand nombre de nos compatriotes exercent diverses activités économiques dans plusieurs pays étrangers, africains notamment.

Le Gouvernement exposerait donc, ces Sénégalais à des mesures de rétorsion si les étrangers opérant dans notre pays étaient l'objet de brimades. Il s'agit, par conséquent, pour les Sénégalais, de l'avis du Gouvernement, de faire preuve d'imagination et de capacité d'organisation et de gestion pour conquérir plus de place dans la distribution et le commerce de détail. Ceci est à leur portée, d'autant que la volonté du Gouvernement demeure, de leur apporter, comme par

./.

le passé, toute l'assistance nécessaire.

LE SECTEUR QUATERNAIRE

Le tome 5 traite de ce secteur qui comprend les sous-secteurs suivants : habitat et urbanisme, hydraulique urbaine et assainissement, santé, éducation, promotion humaine, culture, jeunesse et sports, études et recherches, l'information, et les équipements administratifs.

Près de 90 milliards, soit environ 20 % de l'enveloppe financière du VI^e Plan y sont consacrés. On y prévoit les actions ci-après :

- la construction de 2.000 salles de classe de type économique ;
- la création d'établissements d'enseignement technique ;
- la création d'établissement d'enseignement professionnel, notamment à Kaolack, au Sénégal Oriental, à Louga, en Casamance et la construction de divers établissements, de vocations différentes ;

./.

- la poursuite des opérations de santé primaire ;
- la construction de complexes culturels régionaux à Kaolack, Saint-Louis, Tambacounda et Ziguinchor ;
- la construction du Stade de l'Amitié, etc...

Les débats qui ont suivi cet exposé du Ministre ont permis à vos commissaires de soulever de nombreuses questions auxquelles le Gouvernement a répondu avec précision.

Le Ministre a ainsi indiqué que le Lycée et l'hôpital de Tambacounda (d'un coût de 800 millions chacun) seront réalisés dans les deux premières années du VI^e Plan. L'alimentation en eau de Tasset sera assurée dans le cadre de la réalisation de forrages profonds et du doublement de la conduite du Lac de Guiers, actions indispensables pour mieux satisfaire les besoins en eau du Cap-Vert. A défaut d'un lycée technique à Thiès, le centre de formation de la Régie des Chemins de Fer, situé dans cette ville, sera aménagé pour 200 millions. Dans un autre domaine, les parties sénégalaise et chinoise envisagent de confier à cette dernière la réalisation "clé en main" du stade de l'Amitié. Les projets d'un lycée régional à Louga, d'une école normale régionale et d'un CES à Kébémér, pourraient être reconsidérés à la faveur du réajustement du VI^e Plan. En matière d'habitat, il a été prévu d'étendre dans les régions, l'excellente formule des "parcelles assainies".

./.

La mise en place ou l'extension de réseaux d'adduction en eau des capitales régionales et d'autres communes seront financées par la Banque Mondiale et réalisées par la Sonees, sur la base d'une étude de factibilité qui est d'ailleurs achevée. Par ailleurs, un stade omnisport de 1.500 places sera construit à Ziguinchor sur un financement irakien, tandis que l'extension et la modernisation de l'hôpital régional situé dans cette ville seront financées par la FAC. A Rufisque, le lycée sera rénové et l'assainissement poursuivi. Dans le même temps, des crédits seront mobilisés pour entreprendre l'étude sur la base de laquelle des travaux de grande envergure seront entrepris pour arrêter de manière durable l'avancée de la mer et l'érosion du littoral.

Le Ministre a , enfin, tenu à préciser que si le programme hydraulique spécial a été intégré au VI° Plan, les financements prévus pour son exécution, de l'ordre de 10 Milliards, ne sont pas comptabilisés dans l'enveloppe du Plan car il s'agit d'un plan d'urgence qui doit être exécuté rapidement.

Voilà, nous semble-t-il, ce qu'il faut retenir de l'examen du secteur quaternaire par votre Intercommission du Plan, des Finances et des Affaires Economiques.

./.

CONCLUSION

Monsieur le Président, mes chers collègues, au terme de cet exposé, nous avons conscience que la présentation que nous avons ainsi tenté de vous faire des travaux de votre Intercommission sur le projet de VI^e Plan est fort imparfaite. Mais pouvait-il en être autrement, avec un projet si complexe dont la conception a mis à contribution l'expertise, les talents et la volonté de tant d'acteurs pendant plusieurs mois ? Tout au moins, notre modeste objectif serait atteint, si nous étions parvenus à vous faire penser, comme votre Intercommission, que notre VI^e Plan de développement devra jouer un rôle-clé dans une période-clé de l'évolution de notre pays.

Rôle-clé puisqu'il s'agit, entre autres, de relancer la production économique et de lui assurer une croissance soutenue à un taux annuel moyen de 3,5 % sur la période planifiée. Il s'agit, encore, d'améliorer les grands équilibres de l'économie par une réduction de la consommation pour un accroissement de l'épargne et de l'investissement, par un assainissement des finances publiques et par une amélioration de notre balance commerciale. Et ce n'est pas tout. Il s'agit aussi de jeter les bases et de mettre en oeuvre des moyens efficaces pour la maîtrise de l'eau, l'autosuffisance alimentaire, l'indépendance énergétique, pour des structures d'intervention plus efficaces, une agriculture plus diversifiée et plus productive, une industrie plus compétitive, exportatrice et décentralisée. Il s'agit, pour tout dire, de créer et d'assurer les conditions d'un développement accéléré, moins dépendant et autocentré. Rôle capital donc, s'il en est, qu'est celui de notre

VI° Plan de développement.

Mais période-clé aussi, celle qu'envisage le Plan. A l'intérieur, les effets dévastateurs d'une sécheresse persistante, une jeunesse nombreuse et impatiente, un croît démographique élevé des villes surpeuplées par l'exode rural et des coûts sociaux écrasants.

A l'extérieur, la crise économique, devenue mondiale, des prix du pétrole et des taux d'intérêt exorbitants et le protectionnisme se développant dans un environnement international éminemment défavorable.

Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est dans une telle période que le VI° Plan devra assumer les fonctions et accomplir les missions que lui assigne la Nation. Ces objectifs sont-ils réalistes ? Seront-ils réalisés au cours de la période planifiée ?

Pour vos commissaires, la réponse à ces interrogations est affirmative. Oui, nous pouvons réaliser les objectifs de ce projet de VI° Plan si l'on considère l'amélioration régulière des taux de réalisation de nos plans successifs et de la capacité d'absorption de notre économie depuis l'indépendance. Oui, si les transformations structurelles dont nous avons parlé tout au long de ce rapport sont opérées pour réduire les contraintes et rendre l'appareil de production plus efficace et l'utilisation des ressources plus efficiente. Oui, les objectifs

du VI^e Plan sont à la portée du pays, estiment vos commissaires, et il est permis de penser qu'ils peuvent être réalisés, si l'énergie, la volonté et la capacité d'organisation qui ont assuré la continuité du progrès à notre pays, qui ont permis que nos grandes industries soient aujourd'hui opérationnelles et que les barrages de Diama et de Manantali deviennent, enfin une réalité, oui le VI^e Plan sera exécuté dans de bonnes conditions si cette énergie, cette volonté, cette capacité d'organisation de notre peuple demeurent. Ce sentiment, vos commissaires le partagent avec Monsieur le Ministre du Plan et ses collaborateurs dont la disponibilité, la maîtrise des dossiers, la courtoisie et l'enthousiasme ont créé et entretenu un climat de réflexion et de confiance tout au long de nos travaux.

C'est pourquoi, nous voudrions, au nom de votre Intercommission, exprimer nos vives félicitations à Monsieur le Ministre du Plan et à ses collaborateurs.

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons charge de l'avenir de la Nation, nous devons, par le débat sur ce projet de loi et par le vote qui va ^{le} sanctionner, faire de cette oeuvre le choix et l'affaire de tout un peuple.

Votre Intercommission a adopté le projet de loi 22/81 instituant le VI^e Plan Quadriennal de Développement Economique et Social.

./.

- 45 -

Elle vous demande de bien vouloir l'adopter à
votre tour, et de renouveler, ainsi, la confiance et le soutien de notre
Assemblée au Gouvernement, pour que la Nation poursuive sa marche sur
la voie d'un développement accéléré et solidaire.

Je vous remercie, de votre attention.

1B1473

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN FEU R E - UN BUT - UNE FOI

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

- PREMIERE SESSION ORDINAIRE -
DE 1981

AFFAIRE N° 1 / 81

-0- II-) (II II II -0-
=====

SUR LE

PROJET DE VIÈME PLAN QUADRIENNAL

DE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

1981 - 1985

-0-

DAKAR, LE 14 AVRIL 1981

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Cf loi n° 1981/49 du 07 juillet 1981

-:-:-:-:-

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

-:-:-:-:-

PREMIERE SESSION ORDINAIRE

DE L'ANNEE 1981

-:-:-:-:-

-o- A V I S N° 81-01-o-

=====

SUR LE PROJET DE

VI° PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL 1981 - 1985

=====

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Saisi par Monsieur le Président de la République, par lettre n° 00845/PM/SGG/SL, en date du 12 mars 1981, conformément à l'article 2 de l'ordonnance n° 63-08 du 4 juillet 1963, modifiée par la loi organique n° 67-43 du 8 juillet 1967,

Sur le rapport de sa Commission du Plan, des Etudes générales et de Synthèse,

A adopté, en sa séance du 15 avril 1981, l'avis dont le texte suit .

Dakar, le 15 Avril 1981

Le Président



Magatte LO

TEXTE DE L'AVIS
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
SUR LE PROJET DU VI° PLAN

Rapporteur général

Ahmadou Lamine NDIAYE

Les Commissions du Conseil économique et social ont, chacune en ce qui la concerne, procédé à l'examen du projet de VI^e Plan quadriennal de Développement économique et social (1^{er} juillet 1981 - 30 juin 1985).

Le présent rapport, issu de leurs travaux, comporte trois (3) parties :

- A. Observations générales
- B. Observations sectorielles
- C. Remarques portant sur la forme.

- Les observations générales, intéressant la totalité des cinq (5) tomes, seront présentées par pôle d'intérêt.

- Les observations sectorielles et les remarques portant sur la forme seront présentées, tome par tome et, pour chaque tome, chapitre par chapitre.

A. / OBSERVATIONS GENERALES /

1 - REFERENCES

Souvent, la base de référence pour le calcul des pourcentages n'est pas indiquée. Il aurait été bon de préciser, dans un avant-propos, qu'il s'agit du Ve Plan réajusté ; dans le cas contraire, cette base devrait être utilisée.

../..

2.

2 - POURCENTAGES DE REALISATION

Le Conseil déplore que les pourcentages de réalisation du Ve Plan aient été trop souvent avancés comme une simple constatation, sans que l'on ait cherché à fournir, pour les parties non réalisées, les raisons. Le Conseil émet le vœu que soient bien définies toutes les causes ayant engendré des retards, afin qu'il y soit remédié par les moyens appropriés.

3 - PARAMETRES

Dans son avis sur le réajustement du Ve Plan, le Conseil économique et social avait recommandé au Gouvernement d'approfondir ses études sur la définition des paramètres utilisés. Tout en notant des progrès très sensibles, le Conseil, comme il l'a démontré dans son étude sur la détérioration des termes de l'échange, pense que l'outil nécessaire à l'analyse de l'échange inégal est la mesure de la détérioration des termes de l'échange factoriels doubles.

Il recommande au Gouvernement de prendre en considération des outils plus pertinents d'analyse et de calcul de la détérioration des termes de l'échange.

4 - STATISTIQUES

A l'occasion de l'étude des plans quadriennaux précédents, le Conseil a déjà eu à s'inquiéter du retard avec lequel le service de la statistique fournit les éléments chiffrés, indispensables à toute analyse économique et à toute prévision.

../..

Ainsi, la dernière année pour laquelle les comptes économiques détaillés sont disponibles est l'année 1976 (page 85, tome I).

Vu la rapidité de l'évolution de l'économie dans le monde, le Conseil s'interroge sur l'utilité et la fiabilité de comptes économiques obtenus, avec cinq (5) ans de retard, pour planifier des objectifs de développement.

Aussi, le Conseil suggère-t-il que l'impasse soit faite sur les années 1977, 78 et 79 pour établir les comptes de 1980, afin de combler le retard accumulé et de disposer de données utilisables qui permettront de ne plus devoir baser nos prévisions sur des estimations, à chaque Plan.

Toutes les Commissions ont évoqué cette question à laquelle le Gouvernement doit trouver une solution rapide.

5- CONTROLE DE L'APPLICATION DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil a noté que de nombreux textes législatifs et réglementaires ont été pris par le Gouvernement, intéressant des secteurs très variés où l'on continue de rencontrer des difficultés. La plupart de celles-ci proviennent de la non application de ces textes et de l'absence de contrôle. Le Conseil demande au Gouvernement d'en suivre plus attentivement l'application.

..!.

6 - DESARMEMENT FISCAL ET DOUANIER

Analysant la partie du document relative à la pression fiscale (Tome I, pages 19 à 21), le Conseil rappelle les observations déjà faites dans ses avis portant sur :

- le projet de loi instituant un code général des Impôts ;
- le projet de loi portant réforme fiscale ;
- le projet de loi portant révision du Code des Investissements (voir extraits en Annexe).

Par ailleurs, le Conseil note (Tome III, page 9) que les autorités administratives reconnaissent que le niveau élevé de la fiscalité sénégalaise, sur les revenus des capitaux, entraîne une tendance à la fuite des investissements sur les marchés financiers extérieurs.

Le Conseil souhaite que la constatation de ces conséquences néfastes de la fiscalité soit suivie de mesures incitatives, judicieusement choisies pour les investissements. A cet effet, il demande au Gouvernement de procéder à une étude exhaustive de l'ensemble des conséquences du désarmement fiscal et douanier sur les finances publiques et la relance de l'économie.

7 - MOBILISATION DES CREDITS ET GESTION DES FONDS SPECIAUX

Le Conseil a enregistré, avec satisfaction, une nette augmentation, en général, du pourcentage de mobilisation des crédits. Toutefois, ce pourcentage pourrait encore être notablement amélioré si la libération des crédits d'Etat était plus rapide. Ces crédits étant souvent des crédits de contrepartie, leur libération conditionne celle des fonds étrangers d'un montant toujours bien supérieur. Le Conseil recommande que soit mise en place une procédure de libération rapide des crédits d'Etat, quand il s'agit de crédits de contrepartie.

../..

Pour impulser le développement de certains secteurs, le Gouvernement a institué des Fonds spéciaux. L'expérience montre que le mode de gestion de ces fonds ne leur a jamais permis d'atteindre leur objectif (prélèvement pour l'habitat par exemple). Le Conseil demande au Gouvernement de modifier les modalités de gestion de ces Fonds pour leur permettre de remplir efficacement leur mission (Fonds d'Aide au Sport et à l'Education, Caisse d'encouragement à la pêche et aux industries maritimes etc...).

8 - STRUCTURES

Quelques problèmes de structures ont été évoqués.

Il est prévu de créer une division "pêche continentale", au sein du Secrétariat d'Etat aux Eaux et Forêts. Sans nier la nécessité de cette division, le Conseil se demande s'il n'est pas tout aussi judicieux de rattacher la "pêche continentale" au Secrétariat d'Etat à la Pêche plutôt qu'au Secrétariat d'Etat aux Eaux et Forêts. En tout état de cause, le Conseil estime que l'essentiel reste la formation et la mise à la disposition de cette division de cadres aptes à promouvoir la pêche continentale.

Par contre, le Conseil estime que la Direction des Parc nationaux, actuellement rattachée à la Primature, doit naturellement se placer sous l'autorité du Secrétariat d'Etat aux Eaux et Forêts.

Tirant la leçon de l'expérience de l'ONCAD, le Gouvernement procède à des modifications et réformes de structures.

../..

6.

Dans ce domaine, le Conseil demande au Gouvernement de faire preuve de prudence pour éviter de retomber dans les erreurs que l'on se propose de redresser.

Ainsi par exemple pour la SONAR, on prévoit une décentralisation massive des responsabilités en accordant plus d'autonomie aux coopératives rurales à qui l'on envisage même de confier la gestion du stock semencier. Tout en étant entièrement d'accord sur les principes, le Conseil se demande si les moyens humains dont disposent les centres ruraux seront suffisants pour assurer, avec satisfaction, les nouvelles tâches qu'on entend leur confier.

Le principe des transactions directes entre les coopératives et les huiliers a été critiqué, notamment en ce qui concerne la mise en place des financements au niveau de certaines coopératives. Il y a donc bien lieu de tirer les leçons de l'expérience de cette année de faible production, pour éviter à l'avenir des perturbations graves.

9 - CREDITS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS

Le Conseil s'est inquiété des difficultés rencontrées pour l'entretien et le fonctionnement de nombreuses réalisations, dans des secteurs très variés. Le VI^e Plan prévoit de nombreuses réalisations nouvelles. Le Conseil estime qu'un effort doit être fait par le Gouvernement pour assurer la maintenance et le fonctionnement régulier des réalisations existantes et les prévoir, pour les opérations nouvelles.

../..

10 - OPERATIONS NOUVELLES

Le Conseil s'inquiète de voir le Gouvernement se lancer dans des opérations engageant d'importants crédits, alors que le substratum ne semble pas suffisamment préparé. Ainsi, on voit confier à la SAED la gestion de 15 539 000 000 F CFA, alors que l'on attend toujours que cette société fasse la preuve de son efficacité. Il y a surtout que l'on annonce un projet de restructuration fondamentale de cette société.

Par ailleurs, sur 7 015 hectares devant être remis en état par la SAED, 3 600, soit plus de la moitié, sont déclarés inexploitable en l'état actuel par cette société. Il est facile de chiffrer à combien se montent ces investissements non productifs qu'il aurait été préférable de consacrer à d'autres opérations de rentabilité assurée.

De même, il est envisagé de confier à la STN (Société des Terres Neuves) la supervision du maraîchage. Or, la STN opère surtout, actuellement, au Sénégal Oriental et elle n'a pratiquement aucun impact sur les maraîchers situés en grande partie près du Cap-Vert. Et l'absence d'encadrement de ces maraîchers paralyse le développement des cultures maraîchères, situation aggravée par la disparition de BUD-Sénégal.

Les mêmes préoccupations sont à noter avec l'important projet de construction du terminal à conteneurs du Port de Dakar (Tome IV, page 89/90) et la construction d'un complexe pour l'entretien des avions gros porteurs (Tome IV, page 92) sur lesquels nous reviendrons.

../..

11 - REALISATION DES GRANDS PROJETS

En raison de l'inflation galopante, le Conseil estime qu'il y a lieu de ne pas différer le début de réalisation des grands projets. Lorsqu'on est confronté à un problème de financement, il ne faut pas attendre que la totalité des fonds soit recueillie, mais il convient de découper, chaque fois que cela est possible, le grand projet en sous projets plus modestes, viables, faisant partie intégrante du grand ensemble, et les réaliser immédiatement dès que l'enveloppe financière le permet.

12 - ETUDES

Dans le domaine des études ~~financées~~ sur ressources internes ou externes non liées, il semble que, malgré les suggestions faites antérieurement, par le Conseil, l'on persiste à les confier à des bureaux étrangers, alors qu'il existe, au Sénégal, les compétences suffisantes pour les réaliser. D'ailleurs, la plupart du temps, les bureaux étrangers envoient des agents puiser, auprès des cadres sénégalais, les données et la substance de leur rapport, si bien que leurs conclusions ne font que refléter, avec toutefois les possibilités d'actualisation en moins, les opinions de ces cadres sénégalais. La meilleure formule doit consister à confier ces études à des bureaux locaux qui pourraient toujours demander l'assistance étrangère, s'ils la jugent utile en cours d'études. Le Conseil émet le vœu que l'on s'oriente vers cette politique.

Il émet aussi le vœu d'être informé du contenu de toute étude intéressant, à une grande échelle, le domaine économique et social.

../..

B. / OBSERVATIONS SECTORIELLES /I - EVOLUTION ET PERSPECTIVE DE L'ECONOMIE SENEGALAISE

(TOME I)

CHAPITRE 1 : L'EVOLUTION DE LA SITUATION ECONOMIQUEPage 9

S'agissant de l'indice des prix à la consommation familiale, le Conseil renouvelle les observations déjà faites dans son étude sur "les mécanismes de réajustement des prix et des salaires, leur périodicité, leur niveau".

L'indice des prix à la consommation en milieu africain a été calculé à partir d'une enquête réalisée en 1960-1961. On peut donc s'interroger sur la représentativité de ces données en 1981 car, comme le soulignait le Conseil, les changements intervenus dans la structure de la consommation des sénégalais, à la suite de l'amélioration du pouvoir d'achat des populations, sont sans doute plus forts que ceux qui ont affecté la consommation du type européen.

Le Conseil insiste sur la nécessité et l'intérêt de constituer un indice synthétique des prix à l'échelle nationale, car la distinction qui est faite actuellement entre consommation du type européen et consommation du type africain semble artificielle et source d'erreur. Par exemple, le riz qui entre dans la consommation du type africain est en grande partie importé, comme les produits qui entrent dans le panier définissant la consommation du type européen.

../..

Page 10

Il est dit que l'indice du gaz, de l'électricité et du téléphone a subi une diminution de 2,9 % en 1977, par rapport à 1976, et que cette diminution s'est maintenue au même niveau, l'année suivante. Une telle affirmation semble paradoxale. Si l'on prend l'exemple de l'électricité, on se rend compte qu'il n'y a pas eu de diminution. Le consommateur paye de plus en plus cher son électricité.

Page 22

Il est dit dans cette page : "près du quart des investissements de ce plan a été destiné à des remboursements et à des sociétés rachetées totalement ou partiellement par l'Etat."

Le Conseil suggère que l'affirmation soit explicitée, surtout en ce qui concerne les raisons et les modalités de rachats de ces sociétés.

Page 34

S'agissant de la masse monétaire et ses contreparties, le Conseil regrette le recours à l'accroissement de la masse monétaire à un rythme qui dépasse celui du PIB, cette situation favorisant l'inflation. Il suggère le recours à une plus grande orthodoxie dans ce domaine.

.../...

CHAPITRE 2 : L'EVOLUTION DE LA SITUATION SOCIALE

Page 40

Le Conseil pense que le pourcentage de chômeurs avancé est trop élevé. En outre, comme il l'a déjà fait dans son étude sur l'enseignement, le Conseil s'interroge sur la fiabilité des données en matière d'emploi.

La collecte des données doit être grandement améliorée, pour mieux apprécier le problème du chômage dans le pays.

Page 53

Il est dit que les importations des deux céréales majeures (blé et riz) connaissent des taux de progression supérieurs à la croissance démographique. Le Conseil estime qu'une telle affirmation s'applique uniquement au riz. Pour ce qui est du blé, la tendance est à la stabilisation, depuis quelques années.

Il souligne que l'accroissement anormal de l'importation de riz s'explique, en partie, par le fait que ces importations vont également vers des pays limitrophes.

Page 56

Il y a lieu de préciser que les chiffres indiqués à propos des disparités régionales, traduisent la situation constatée en 1980. Ainsi, il sera possible de mesurer ultérieurement les changements intervenus, à la suite des actions entreprises au cours du VIe Plan.

../..

CHAPITRE 7 : LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU VI^e PLAN

Page 100

Le Conseil estime dangereux d'encourager les populations rurales à transformer progressivement leur épargne en nature, en épargne financière. Il est à craindre, en effet, que l'érosion monétaire ne leur permette de racheter, en cas de besoin, les biens vendus, les denrées notamment.

Page 101

Il y a une contradiction apparente entre les mesures proposées dans la politique d'intervention du Gouvernement dans le secteur para-public, telle qu'elle est présentée à la page 101, et la Société sénégalaise souhaitée à la page 91 (organisation sociale).

Par ailleurs, dans ses interventions, le Gouvernement doit retenir, en plus, l'allègement des procédures et un choix plus rigoureux des responsables.

Page 104

Pour la maîtrise de l'eau, le Conseil s'est inquiété de la disparition éventuelle de la SONAFOR, sans qu'une autre structure n'ait été proposée. Par ailleurs, il souhaite qu'un échéancier soit indiqué pour la réalisation du plan hydraulique à long terme.

../..

Page 107

Parmi les objectifs de la politique de l'emploi, le Gouvernement doit retenir l'assouplissement des procédures auxquelles sont soumis les demandeurs d'emploi.

Le Gouvernement devrait également prendre toutes les dispositions, au besoin réglementaires, pour lever, dans certains secteurs, notamment le commerce, les freins à la politique de l'emploi. En effet, nombreuses sont les entreprises qui fonctionnent sur un mode familial, où les recrutements extérieurs sont strictement limités à un ou deux manœuvres, le plus souvent temporaires.

Dans le même ordre d'idées, on devrait veiller à ce que les entreprises implantées dans une région et devant exécuter des travaux d'un marché dans une autre se conforment à la réglementation en matière de recrutement, en utilisant au maximum la main d'oeuvre locale.

Le Conseil estime que le Gouvernement doit expliciter ce qu'il entend faire pour la stabilisation de l'exode rural, en indiquant les moyens à mettre en oeuvre.

Page 110

S'agissant de la politique de l'environnement, le Conseil estime qu'un effort, plus grand, doit être fait dans le nettoiement des villes et le traitement des déchets. Par ailleurs, certaines usines, d'où se dégagent de mauvaises odeurs, méritent une attention particulière.

../..

Le Conseil saisit cette occasion pour demander au Gouvernement de mener une lutte efficace contre l'invasion des trottoirs par les marchands installés dans des boutiques de fortunes et qui gênent la circulation des piétons.

Dans le même ordre d'idées, le Conseil demande au Gouvernement de porter une plus grande attention à l'exécution des travaux de voirie (rapidité d'exécution, signalisation conformément à la réglementation).

II - SECTEUR PRIMAIRE (TOME II)

CHAPITRE 1 : AGRICULTURE

Page 1

Il y a lieu de préciser quelles ont été "les aides de la migration et les efforts entrepris pour freiner l'exode rural". Le Conseil pense qu'il doit s'agir d'actions menées sous l'égide du ministère du Développement rural ou de la Promotion humaine (Maisons familiales, Foyer de jeunes, Groupement de producteurs etc..).

Page 3

Il est dit que le secteur primaire intervient pour 35 % dans la PIBE, contre 27 % auparavant. Or, dans le tome I (page 4) du projet de VI^e Plan, on retient 22,7 % pour le IV^e Plan et 28,1 % pour le V^e Plan.

../..

Page 4

Il serait intéressant de connaître les causes des mauvais résultats obtenus avec les engrais. Cela provient-il de la mauvaise qualité du produit ? de sa mauvaise utilisation (par exemple, épandage tardif) ? de sa mauvaise transformation chimique par manque d'eau ?

Page 7

Pour illustrer cette évolution, il faudrait donner, pour permettre une comparaison, les taux de croissance de l'élevage et de la pêche, à côté de celui de l'agriculture, pendant la même période.

Pourquoi les acquis de la politique de diversification n'ont-ils pas été conservés pendant le Ve Plan ? Est-ce à cause des prix pratiqués ou d'un mauvais circuit de commercialisation ?

Page 13

Il a été dit que l'application des thèmes d'intensification n'avait pas été suffisante car, primo, les services d'encadrement technique n'ont pas disposé de moyens suffisants, secundo les producteurs ont hésité à s'endetter, compte tenu des mauvaises conditions économiques. Le Conseil souhaite voir ces explications figurer dans le texte.

../..

Page 16

Dans certaines zones, la désaffection envers le maïs a été due au fait que les paysans, contre leur gré, mais sur la pression des Sociétés d'Encadrement qui avaient garanti une bonne récolte, ont planté du maïs sur des terres qu'ils jugeaient impropres à cette culture. Le résultat fut désastreux et les paysans subirent de grosses pertes sans contrepartie. Le Conseil pense qu'un effort doit être fait pour redonner au paysan confiance en cette culture.

Page 17

Le Conseil suggère de faire un effort pour modifier les habitudes alimentaires actuelles de la population, afin de limiter la consommation de riz, donc les importations.

Page 20

Il semble qu'il y ait contradiction entre ce qui est écrit à la page 20 et ce qui est écrit à la page 22, au sujet des emblavures : à la page 20, on dit que celles-ci ont été réalisées à 96 %, tandis qu'à la page 22, on affirme qu'elles sont été limitées par la sécheresse.

Page 22

Le prix de l'eau pour le maraîchage peut-être abordable, si l'on adopte une formule convenable. A ce sujet, le Conseil suggère d'exhumer l'étude SERTA, remise à la Direction générale de l'Hydraulique en 1969, et de procéder à son actualisation pour organiser rationnellement le maraîchage.

../..

Vu les importantes sorties de devises dues à l'importation de produits maraîchers et de concentré de tomates, le Conseil émet le vœu qu'un effort particulier soit consenti pour le maraîchage et la tomate industrielle pour lesquels les potentialités de production sont énormes.

Page 41

L'action de l'ITA ne peut pas seule résoudre le problème des conditions d'alimentation du consommateur. Une action psychologique s'impose, ainsi qu'une action industrielle pour la mise en pratique des résultats des recherches de l'ITA. Rien n'indique comment s'opèrent ces deux actions.

Page 45

Le Conseil souhaite que soit suivie l'évolution des semences fournies, pour éviter la dégénérescence et que soit revue la carte des variétés, compte tenu du déficit pluviométrique qui, il faut le craindre, risque de s'installer définitivement.

Page 54

Le Conseil souhaiterait que soit précisé sur quelles bases sera effectuée la modification de la cartographie variétale ; de toutes façons, une telle réforme ne peut-être "une mesure conjoncturelle". La rédaction de cet alinéa doit être reprise, en assignant à cette réforme un objectif précis.

../..

Page 56

Avant d'accroître la production de mangues de 2 000 tonnes, n'y aurait-il pas lieu d'organiser rationnellement la collecte, le stockage et la transformation industrielle de la production actuelle ?

Page 57

S'agissant de la tomate industrielle, le Conseil désirerait des explications sur la façon dont on envisage de faire passer le rendement de 18 à 30 tonnes/ha. Est-ce par un meilleur respect du calendrier de production ou par d'autres moyens ?

Toujours dans le souci de voir se développer la production de la tomate industrielle, le Conseil demande que soit étudiée la possibilité d'étendre cette culture dans d'autres secteurs géographiques (Cap-Vert, par exemple).

Une révision des prix aux producteurs, pour tenir compte des conditions économiques locales et des actions des Sociétés d'encadrement, ainsi qu'une décomposition du mécanisme des prix seraient des facteurs encourageants de la production.

Ces remarques concernant la tomate industrielle sont aussi valables pour la culture de la pomme de terre qui, en plus, connaît un problème d'écoulement.

En ce qui concerne la production maraîchère, le Conseil recommande au Gouvernement d'étudier les mesures propres à apaiser les craintes actuelles des producteurs groupés au sein des coopératives.

../..

En effet, ils éprouvent des difficultés dans la commercialisation de leur production, à des prix suffisamment rémunérateurs, face à la concurrence des gros producteurs qui disposent de moyens considérables.

CHAPITRE 2 : ELEVAGE

Page 78

Une fois encore, les statistiques ne sont pas sûres. Elles proviennent d'une évaluation du nombre de têtes d'après les vaccinations. Or, toutes les bêtes ne sont pas vaccinées, en particulier les jeunes. Il est de plus en plus impérieux de procéder à un recensement du cheptel, afin de connaître les effectifs et la composition des troupeaux.

Page 79

Au sujet de la production de lait, de miel, de cire.. etc, le Conseil souhaiterait avoir le pourcentage de consommation couvert par les ressources nationales et le montant des sorties de devises pour les importations devant combler le déficit.

Page 82

Pour éviter de former de futurs chômeurs et d'accroître inutilement la quote part du Sénégal dans le fonctionnement de l'Ecole Inter Etat des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV), il y a lieu de bien planifier les besoins en personnel pour procéder à une orientation des bacheliers sur des bases objectives.

Page 89

Le Conseil demande que le décret 80-268 du 10 mars 1980 portant organisation des parcours du bétail et fixant les conditions d'utilisation des pâturages, soit appliqué avec vigilance ; car, l'extension souvent anarchique de la culture arachidière vers le nord ne se fait qu'au dépens de la zone sylvo-pastorale dévolue à l'élevage.

Page 96

Le Conseil approuve vivement la politique d'encouragement des cultures fourragères, mais à le regret de constater que si le paragraphe 1 (productions animales) est correctement développé, il n'est plus du tout fait mention du paragraphe 2 (cultures fourragères). Le Conseil, vu la sécheresse, les pluies parasites, et compte tenu du fait que le réensemencement des pâturages se fait actuellement de façon naturelle, estime qu'il est indispensable de promouvoir un projet de semences fourragères, une opération déjà envisagée depuis deux plans mais non encore réalisée.

Page 103

D'une façon générale, le Conseil souhaiterait avoir plus de détails sur les projets envisagés, notamment en ce qui concerne l'élevage ovin, l'aviculture, l'apiculture et l'appui à la santé animale.

x

x

x

../..

CHAPITRE 3 : P _ E _ C _ H _ EPage 113

Le Conseil déplore que l'industrie locale ne soit, actuellement, approvisionnée qu'à 50 % environ de sa capacité, alors que les flottes étrangères expédient à l'étranger des tonnages importants pêchés dans nos eaux. Le Conseil souhaite que les futurs accords de pêche prévoient une alimentation prioritaire des industries locales.

Page 117

Considérant l'autorisation permettant aux sardiniers d'opérer à partir de 1 mile de la côte contre 3 normalement, le Conseil s'inquiète du sort ainsi réservé à la pêche artisanale, même si cette autorisation n'est valable que pendant l'hivernage.

Page 118

Le Conseil souhaiterait que soient plus détaillées les informations visant à préciser la nature de l'enseignement dispensé dans les écoles de formation.

Il a retenu que les difficultés de la pêche industrielle, en partie, résultaient de la suspension de l'accord polonais, tandis que celles de la pêche artisanale provenaient de retards dans la création de ports secondaires, retards liés à des difficultés d'ordre financier et technique.

../..

Encore serait-il intéressant de le préciser dans le texte pour rechercher les solutions à proposer.

CHAPITRE 4 : FORETS ET PROTECTION DE LA NATURE

Page 137

Dans le domaine du personnel, deux écueils apparaissent :

- au niveau des Cadres, les diplômes ne sont pas valorisés. Par exemple, les deux (2) années de l'école d'application de Nancy ne sont pas prises en considération, ni sur le plan de l'indice de solde, ni pour l'ancienneté. Ainsi, un élève sortant de l'Ecole d'Agronomie et faisant le stage de Nancy perd deux ans d'ancienneté, par rapport à son camarade de promotion qui entre directement dans la Fonction publique à sa sortie de l'Ecole d'Agronomie. Cela n'est évidemment guère encourageant pour la formation des cadres supérieurs des Eaux et Forêts ;
- au niveau du Sénégal, la section Eaux et Forêts de l'Ecole nationale des Cadres ruraux de Bambey se trouve démunie d'enseignants, ce qui ne facilite pas la formation.

Le Conseil recommande au Gouvernement que ces deux problèmes trouvent d'urgence une solution, pour une meilleure efficacité du service.

../..

Page 144

Le matériel radio semble avoir été omis dans la liste des matériels à acquérir. La sécurité et la rapidité des transmissions pour déclencher une opération de lutte contre les feux de brousse sont pourtant primordiales. Le Conseil recommande que ce point ne soit pas perdu de vue.

D'une façon plus générale, le Conseil constate que figurent, dans les projets à réaliser au VIe Plan, un assez grand nombre de plantations neuves. Il s'en félicite, mais s'inquiète de l'avenir de tous ces projets. Déjà, le service des Eaux et Forêts se plaint d'un manque de personnel pour mener à bien toutes ses tâches, dont l'entretien des plantations. Si l'on ajoute de nouvelles plantations, donc un nouvel entretien, que va-t-il advenir ?

Actuellement, certains postes isolés des Eaux et Forêts sont tellement démunis que le Conseil s'en inquiète.

Le Conseil insiste donc pour que toutes ces opérations programmées soient accompagnées du renforcement des moyens humains et matériels.

../..

CHAPITRE 5 : HYDRAULIQUE RURALE ET HYDRAULIQUE AGRICOLEPage 163

Il faut vérifier les chiffres relatifs aux points d'eau financés par la KFW :

$$35 + 14 + 32 = 81 \text{ et non } 85.$$

Page 169

Le Conseil enregistre, avec satisfaction, que la politique de standardisation des matériels d'équipements de forages, qu'il prône depuis de nombreuses années, a finalement été retenue par le Gouvernement, et qu'un début d'application a été constaté à la SOMH de Louga qui pourra ainsi jouer son rôle avec plus d'efficacité.

x

x x

Enfin, l'examen du secteur primaire offre l'occasion, au Conseil économique et social, de se féliciter des mesures récemment prises, par le Gouvernement, en faveur du monde rural, à savoir :

- l'exonération du paiement des dettes arriérées de semences et d'engrais ;
- la suspension, jusqu'à la fin de l'assainissement des comptes des coopératives, du paiement des dettes relatives au matériel agricole ;
- = le relèvement des prix agricoles, pour la prochaine campagne 1981 - 1982.

../..

III SECTEUR SECONDAIRE

(TOME III)

CHAPITRE 1 INDUSTRIE ET MINESPage 2

La rédaction du paragraphe sur l'emploi industriel mériterait d'être améliorée, en donnant des chiffres comparatifs entre 1976 et 1980, à défaut 1979, pour le nombre de cadres sénégalais moyens et supérieurs, ainsi que le nombre de cadres expatriés. S'il n'est pas possible de disposer de deux chiffres, au moins, permettant une certaine comparaison, le Conseil suggère de noter seulement l'augmentation du nombre de cadres sénégalais et la diminution corrélative de cadres expatriés.

Page 9

Le Conseil demande l'amélioration de la rédaction du 1er paragraphe traitant de la "participation des intérêts sénégalais dans le capital des entreprises industrielles".

Tout en reconnaissant que, jusqu'ici, des hommes d'affaires sénégalais se contentaient des secteurs plus faciles et de rentabilité plus immédiate comme l'immobilier et le commerce, le Conseil tient à souligner que cette orientation s'expliquait soit par un manque de capitaux, soit par un manque de formation pour la gestion des affaires industrielles.

Le gouvernement, conscient de cette situation, a pris des mesures tendant à favoriser l'insertion des opérateurs sénégalais dans d'autres secteurs productifs. Il faut d'ailleurs remarquer que, récemment, certains hommes d'affaires sénégalais qui ont

./.

26.

réussi à accumuler suffisamment de capitaux se sont lancés à la conquête du secteur du "textile".

Page 13

Le Conseil s'inquiète devant les grandes différences constatées entre les taux de prévision et les taux de réalisation. Il pense qu'il est dangereux de continuer à avancer des taux de croissance euphoriques, provoquant par la suite de grandes déceptions.

Page 16

Sur la liste des principales réalisations industrielles et minières, il convient d'ajouter le transfert du gisement de Taïba et son extension.

De même, sur la liste des recherches minières, activement poursuivies, il faut ajouter l'or du Sénégal oriental et préciser que les recherches sur les tourbes ont été entreprises à la fin du Ve Plan, à partir du 2ème trimestre de 1980.

Page 18

Le Conseil souhaite obtenir des informations sur les orientations prises par le gouvernement pour l'avenir de la Zone franche industrielle, dont les résultats sont restés encore très faibles.

./.

Page 28

A propos de l'amélioration de la compétitivité industrielle, le Conseil salue l'orientation décidée par le gouvernement car, l'arsenal des mesures qu'il compte prendre, pour l'amélioration de la compétitivité de nos industries, mentionne "les méfaits d'une protection qui tendrait à assurer une rente artificielle basée sur une situation de monopole".

Certains conseillers sont même allés jusqu'à expliquer la fraude par l'existence d'un monopole engendrant, souvent, la mauvaise qualité des produits livrés à la consommation du marché sénégalais.

Aussi serait-il hautement souhaitable de rendre fonctionnel l'Institut de Normalisation pour le contrôle de la qualité des produits livrés sur le marché sénégalais.

Des facilités, accordées pour les premières années de démarrage d'une entreprise, sont nécessaires pour assurer une certaine compétitivité ; mais il faut avoir présent à l'esprit que seule la concurrence permet de redynamiser les entreprises industrielles.

Page 29

Le Conseil demande le renforcement des moyens du ministère du Développement industriel et de l'Artisanat (MDIA), pour obtenir encore une meilleure coordination, une redynamisation et un meilleur contrôle des "organismes chargés d'études et du suivi des projets industriels".

./.

28.

Par contre, le Conseil estime que les études "détaillées" de marché, les études de préfactibilité et autres études, devraient toujours être confiées à des organismes déjà existants, dont la vocation est précisément d'intervenir dans ces domaines. On devrait, pour rendre plus efficaces ces organismes, étudier la façon de renforcer leurs moyens de réaliser des études sectorielles plus poussées. Il s'agit là d'une remarque déjà formulée dans les observations générales.

Page 31

Le Conseil a noté, avec satisfaction, la volonté du gouvernement de mieux se concerter avec les représentants du secteur privé, pour les projets des études industrielles et pour leur suivi. Par ailleurs, il soulève l'important problème de la diffusion de ces études dans les milieux professionnels intéressés.

Page 33

Le Conseil, tout en comprenant la psychose créée par la facture pétrolière, propose une nouvelle rédaction de ce paragraphe : "D'autre part, le niveau de la consommation énergétique des nouveaux projets retiendra l'attention du gouvernement et, toutes choses étant égales par ailleurs, on favorisera les projets consommant le moins d'énergie".

Page 34

Le Conseil estime que le gouvernement, s'il est conscient des effets négatifs, sur la politique de relance industrielle, de la limitation des importations de biens d'équipement, doit

./.

prendre des décisions et non formuler des vœux... Aussi, propose-t-il la rédaction suivante :

"Le Plan de redressement économique et financier prévoit un effort sensible de limitation des importations ; cette limitation ne visera pas les importations de biens d'équipement, surtout industriels non fabriqués au Sénégal. Les restrictions à l'importation s'appliqueront surtout aux ..."
(le reste sans changement).

Page 37

Le Conseil estime, contrairement à l'affirmation contenue au 3ème paragraphe, sur la disponibilité du financement pour les projets régionaux, que le manque de doctrine des organismes d'intervention, en matière de financement desdits projets, est source de difficultés dans la mise à disposition des fonds.

Par ailleurs, il est persuadé que l'intégration d'opérateurs économiques des différents pays, dans les Commissions des organismes de coopération régionale ou sous-régionale, serait de nature à permettre plus de réalisations concrètes.

Page 45

Le Conseil souligne qu'il n'y a que deux unités de production de concentré de tomates, car la troisième a totalement arrêté son exploitation.

S'agissant d'une ouverture prochaine d'une autre usine en zone franche", le Conseil s'interroge sur l'intérêt d'une telle création en Zone franche (avec les "faveurs spéciales" correspondantes).

./.

En effet, utilisant un produit semi-fini importé (triple concentré), cette usine ne dégagera qu'une valeur ajoutée très faible. Il lui sera donc difficile - sinon impossible - d'exporter et elle se verra contrainte d'introduire sur le marché national une très forte proportion de sa production.

L'opération ne présente donc aucun intérêt sur le plan national et risque d'avoir des conséquences défavorables sur la production de tomates fraîches prévue à 70 000 tonnes - dont "60 000 tonnes usinées, pour couvrir la totalité des besoins en concentré à l'horizon 1984/85". (Tome II - page 56).

Page 46

Le Conseil approuve la politique du Gouvernement consistant à développer une bonne coopération au niveau de la sous-région, mais, en plus, il encourage le Gouvernement à signer rapidement avec la Gambie et la Guinée-Bissau des accords de pêche.

En tout état de cause, le Conseil demande au Gouvernement d'observer, notamment vis-à-vis des pays voisins, la règle de la réciprocité dans les relations.

Page 84

Au niveau des mesures d'accompagnement, le Conseil relève, avec satisfaction, que, dès la fin du Ve Plan, les textes instituant un fonds de bonification, ont déjà été pris ; le VIe Plan devrait donc permettre le fonctionnement de ce fonds de bonification.

../..

Page 87

Le Conseil souhaite le réexamen du tableau des domaines industriels .vec, d'ailleurs, si possible, des explications permettant de mieux éclaircir cette question.

CHAPITRE 2E N E R G I E
-----Page 106

Dans le "Financement du programme", le Conseil remarque que l'on se référerait souvent à la SONACOS, notamment on voit écrit "des financements intérieurs seront assurés par la SONACOS etc...

Le Conseil s'étonne de voir l'intervention de cette Société dans le domaine de l'énergie, en dehors de l'aspect pyrolyse des coques d'arachides.

CHAPITRE 3A R T I S A N A T
-----Page 123

A propos de la ligne de crédit spéciale pour l'artisanat la SOFISEDIT, dans les circonstances actuelles, ignore les conditions de prêt qui lui seront faites. Il serait dès lors imprudent de prendre plus d'engagement quant aux conditions de rétrocession de ce crédit aux artisans.

Le Conseil propose que le 2e paragraphe soit rédigé comme suit :

"Ce crédit permettra aux artisans de financer leurs approvisionnements en matières premières et leurs équipements".

./.

32.

Le Conseil souhaite que le Gouvernement reprenne cette affaire, en y impliquant les principaux intéressés.

S'agissant de la promotion des artisans, par la protection de leurs productions et leur approvisionnement régulier en matières premières, (or argent, peaux, bois, etc...), le Conseil s'étonne qu'aucune mention n'ait été faite à ce sujet, et attire notamment l'attention du Gouvernement sur la concurrence déloyale née des importations frauduleuses de meubles.

Toujours à propos de la promotion de l'artisanat, le Conseil retient que des structures ont été créées, pour l'encadrement des artisans (SONEPI, SOSEPRA notamment). C'est certainement pour mieux assurer la défense des intérêts de ces artisans, que le Gouvernement a favorisé la mise en place des Chambres de Métiers, groupées au sein d'une Union nationale.

Le Conseil demande au Gouvernement que les rapports entre les sociétés d'encadrement et l'Union nationale des Chambres de Métiers soient clairement définis.

Page 116

Le Conseil souhaiterait connaître les raisons pour lesquelles le fonds de garantie, qui a été financé à 50 % (30M/60), n'a pas encore fonctionné.

Page 117

Le Conseil estime qu'il est urgent de viabiliser la

./.

33.

la zone artisanale de Bourguiba, pour débloquer les fonds du FED destinés à ce projet.

Page 122

Le Conseil souhaite obtenir plus d'informations sur le contenu du projet "Promotion des exportations".

Page 123

Le Conseil souhaite connaître la nature exacte de l'équipement destiné à la SOSEPRA, car le document du plan fait état de "locaux bien équipés" (pour 46 millions).

./.

IV SECTEUR TERTIAIRE

(TOME IV)

CHAPITRE 1

COMMERCE

Page 2

Le Conseil observe que la SONAGA ne joue pas pleinement son rôle d'assistance aux commerçants et souhaite sa transformation rapide en organisme bancaire, afin de lui permettre d'octroyer directement des crédits.

Page 2

Le Conseil estime que les connaissances théoriques et pratiques des commerçants ne sont pas en c use.

Il saisit l'occasion pour suggérer au Gouvernement de se pencher, avec diligence et équité, sur le problème de l'installation adéquate des commerçants sénégalais.

Page 8

S'agissant de la création de la Centrale d'achat, le Conseil exprime le souhait que cette centrale soit davantage l'affaire des Commerçants, regroupés sous forme d'association par exemple.

En tout état de cause, son érection en société d'Etat serait inopérante aux yeux du Conseil.

./.

Page 9

Pour le renforcement de la SONADIS, le Conseil suggère que le secteur privé soit associé à cette restructuration.

Il déplore, à nouveau, la vente par la SONADIS de boissons alcoolisées à consommer sur place et demande que son implantation dans les centres déjà dotés de circuit commercial, ne se fasse pas de manière excessive au détriment des zones de l'intérieur qu'elle a vocation de ravitailler.

Page 13

Le Conseil ne pense pas que l'institution d'un droit fiscal de 10 % soit nécessaire pour décourager l'importation de biens d'équipement, car les entreprises n'importent des biens d'équipement qu'en cas de nécessité. L'institution d'un tel droit fiscal a pour unique effet d'accroître le coût des équipements.

Page 18

Dans les mesures d'ordre promotionnel des exportations, le Conseil souhaite que le Gouvernement se penche sur la situation financière des "Groupements économiques du Sénégal" (GES) et apporte son appui à cet organisme, notamment dans ses contacts avec l'extérieur.

../..

CHAPITRE 2

TOURISME

Le Conseil estime que le Sénégal devrait valoriser son grand espace disponible en permettant aux investisseurs :

- la construction d'ensembles hôteliers tant à Sali Portudal qu'en d'autres lieux de la Petite Côte.
- l'aménagement, vers l'intérieur, de gîtes d'étapes de 10 à 20 chambres, du fait de la tendance au développement du tourisme de circuit, actuellement enregistrée.

Page 34

Le Conseil pense, s'agissant de la création d'un office de promotion touristique, que celui-ci se justifie par la gestion des fonds qui seraient recueillis au titre de la taxe touristique et souhaite que ces fonds soient gérés paritairement, dans le cadre d'une structure la plus légère possible.

A ce sujet, le Conseil s'inquiète que ses recommandations antérieures n'aient pas été suivies, notamment en ce qui concerne la fermeture des bureaux extérieurs de promotion tel que celui de New-York, jusqu'ici peu rentable.

Par ailleurs, le Conseil observe que le prix élevé des voyages aériens est le principal frein au développement du tourisme et propose la modification suivante, au dernier paragraphe du point c :

./.

37.

- supprimer la fin de la phrase "et devra faire l'objet de contrôles pour éviter une concurrence déloyale au détriment des compagnies régulières".
- ajouter : "pour favoriser le développement du Tourisme, il serait souhaitable, d'une part :
 - . de réviser les accords entraînant le maintien de prix abusifs de transports aériens, par rapport aux prix pratiqués vers d'autres destinations,d'autre part :
 - . d'autoriser l'utilisation de la formule "vol-vacances",
 - . de mettre en place une politique de charter (conformément aux engagements pris vis-à-vis de la BIRD, par le Gouvernement, pour le développement de Sali Portudal), excluant la mise à disposition de la clientèle de "voyage-sec".

Page 35

Parmi les autres mesures de politique touristique, le Conseil souhaite que :

- le volet des activités de loisirs soit redynamisé ;
- les organismes de location de voitures autorisent leur clients à utiliser les voitures sur les pistes ;
- les compagnies pétrolières assurent l'approvisionnement régulier en carburant, à l'intérieur du pays ;

../..

- la formule des campements régionaux, qui a réussi en Casamance et dans le Saloum, soit étendue à l'ensemble du pays ;
- un meilleur emplacement soit retenu pour un local destiné à fournir des informations aux touristes. Cet emplacement comportant vitrines, kiosques, etc..., devrait être bien en vue du public.

CHAPITRE 3 : TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS

Page 41

Le Conseil suggère qu'un effort soit fait par les services d'entretien pour réparer les routes dès le début des dégradations, les réparations étant, dans ce cas, beaucoup moins coûteuses.

Page 51

Le Conseil recommande de rechercher les causes de l'abandon de l'escale de Dakar, par certaines compagnies aériennes sur la route de l'Amérique du Sud. En effet, ce transit par Dakar représente une part importante de l'activité de l'aéroport.

Page 58

Le Conseil recommande que l'aménagement de la gare de Bel-Air soit accéléré car, contrairement à ce qui est écrit dans le Plan, les travaux n'ont pas avancé.

../..

Page 63

Le Conseil suggère que l'accès au quai de pêche de Saint-Louis soit étudié, pour permettre la rentabilisation de cet ouvrage. En effet, dans les conditions actuelles, les bateaux de pêche ne peuvent franchir la barre.

Page 64

Le Conseil se félicite du renforcement de la piste du Cap Skiring et de l'amélioration des aides à la navigation (VOR) et à l'atterrissage (balisages lumineux), mais il regrette que les frais de fonctionnement des services de la navigation aérienne ne soient pas suffisants pour utiliser complètement ces investissements.

Page 66

Pour la flotte d'Air Sénégal, le Conseil pense que l'achat du 2e HS porte sur un appareil d'occasion, compte tenu des chiffres avancés.

Page 67

Le Conseil note qu'avec une capacité de branchement au standard, de 6 000 lignes environ, 4 000 demandes restent insatisfaites. Cela s'expliquerait par le fait que les réseaux de distribution (lignes) ne s'étendent pas jusqu'aux zones où se trouvent les demandes non satisfaites.

../..

Aussi, déplore-t-il que, parallèlement à l'extension des standards, les extensions de distribution, indispensables à la rentabilisation même des centraux, n'aient pas été prises en compte.

Page 75

Le Conseil pense qu'il serait souhaitable de mettre le chemin de fer en mesure d'assurer au maximum le transport de marchandises et d'envisager, sauf en ce qui concerne le trafic de l'express DAKAR-BAMAKO et la desserte de la banlieue de Dakar, l'abandon du transport de voyageurs, au cas où la Régie des Chemins de Fer du Sénégal (RCFS) ne pourrait pas améliorer sa prestation de service.

Le programme d'action, en direction des transports devrait également mettre l'accent sur le problème de la formation du personnel de la RCFS, pour le mettre en mesure d'assurer le bon fonctionnement et le développement de celle-ci.

S'agissant de la ligne DAKAR-BAMAKO, le Conseil constate que le système de gestion séparée des régions sénégalaise et malienne, n'est pas de nature à faciliter l'organisation rationnelle de l'exploitation, d'un bout à l'autre de la ligne

Aussi, suggère-t-il la création d'une entité commune, chargée de la gestion de la ligne de DAKAR-BAMAKO.

Le Conseil suggère, également, l'exploitation des conclusions d'une étude menée par le ministère du Développement industriel et de l'Artisanat, au cours des années 1970-1971, relative au problème de l'acheminement des produits pétroliers sur le Mali, et qui renferme des données utiles sur la question.

Page 78

Dans le programme routier, le Conseil constate le coût élevé de certains projets de désenclavement des régions (5,8 milliards pour la route Louga-Dahra, etc), alors que l'amélioration de la circulation entre Dakar et Rufisque devrait être entreprise de toute urgence et en priorité.

Page 85

Afin de ne pas minimiser le rôle de la bretelle de Guinguiné, le Conseil propose de supprimer l'allusion qui est faite au chemin de fer.

Dans le programme ferroviaire, le Conseil ne trouve, parmi les actions programmées de la RCFS, ni une référence à la poursuite de l'aménagement de la gare de Bel-Air, ni une prévision relative à la formation professionnelle, pas plus que des indications sur le trafic des minerais de fer de la Falémé.

Le Conseil souhaite s'assurer, par ailleurs, que le renouvellement de la voie prévu au tableau de la page 88 pour 9 milliards F CFA, prend bien en compte les charges de 25 tonnes à l'essieu prévues pour les trains minéraliers.

Pages 89-90

Dans le programme des transports maritimes et fluviaux, il est prévu la construction du terminal à conteneurs du Port de Dakar. A ce propos il est indiqué que le rapport définitif a été remis en septembre 1980 (page 62) et que la première phase du

.../...

projet sera réalisée au cours du VIe Plan (page 90). Le Conseil demande si les incidences des nouveaux aménagements sur les installations déjà existantes ont été étudiées (cas du terminal des phosphates de Thiès).

Page 90

Le Conseil note qu'il est prévu l'acquisition d'une drague qui, à son avis, devrait assurer non seulement le dragage des passes, mais aussi celui des seuils et insiste pour que les crédits de fonctionnement et d'entretien soient régulièrement prévus chaque année.

Page 92

Dans les actions programmées pour l'aéronautique, il est prévu la construction d'un complexe pour l'entretien des avions gros porteurs.

Le Conseil estime qu'avant d'engager 10,8 milliards F CFA pour la construction d'un complexe d'entretien des gros porteurs, le Gouvernement doit s'assurer d'un contrat de location de la part d'Air Afrique, à des conditions de taux et de durée assurant la rentabilisation du capital investi.

Page 95

Dans le tableau, le Conseil s'inquiète qu'aucun financement acquis au titre du programme des transports aériens ne soit enregistré.

Page 103

Le Conseil constate que les financements pour le chemin de fer sont moins favorables que pour la route et souhaite obtenir des éclaircissements sur ce déséquilibre.

V - SECTEUR SOCIAL

(TOME V)

CHAPITRE 1 : U R B A N I S M EPage 3

Le Conseil attire l'attention du Gouvernement sur le fait que beaucoup d'attributaires de parcelles assainies n'arrivent pas à réunir le financement nécessaire à leur programme de construction dans les délais prévus par les textes en vigueur. Ils vendent alors leurs parcelles, ce qui donne lieu, très souvent, à des spéculations qui dénaturent complètement l'esprit qui a prévalu à la création de l'opération "parcelles assainies".

Le Conseil demande, en conséquence, au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour mettre un frein à cette spéculation.

CHAPITRE 2 : H A B I T A TPage 7

Le Conseil, après avoir pris connaissance des mesures que la Sicap se propose de prendre en ce qui concerne les lotissements Sacré-Coeur et Fenêtre Mermoz, déplore la situation de ces deux dernières réalisations. Il souligne la position désagréable dans laquelle ont été mis les candidats aux logements qui, ayant donné leurs faibles économies à la Sicap, depuis 5 ans, n'ont plus aucun espoir d'obtenir, auprès de cet organisme, un logement, malgré les promesses faites.

../..

Le Conseil demande au Gouvernement, de veiller à ce que les prochains programmes de la SICAP ne portent plus que sur des logements dont les prix seront en harmonie avec la capacité de financement du citoyen sénégalais. Les logements "grand standing" dénaturent la vocation de la SICAP.

Page 10

S'agissant de la SOABI, le Conseil propose que la Banque de l'Habitat, conformément à ses statuts, intervienne en son lieu et place, dans des conditions à définir.

Le Conseil regrette, par ailleurs, que les prêts octroyés par la Banque de l'Habitat soient limités, pour le moment, au financement de constructions effectuées uniquement dans la région du Cap-Vert. Il pense que ces prêts pourraient également concerner des constructions implantées dans d'autres régions du pays.

CHAPITRE 4

SANTE ET ACTION SOCIALE

Page 34

Le Conseil souligne l'importance qu'il attache à la réalisation de l'hôpital de Tambacounda qui devient une nécessité pour les populations de cette région. Il constate que le VIe Plan ne prévoit que le financement des études d'implantation de l'hôpital. Sa réalisation ne pourra donc se faire qu'à une échéance trop lointaine, à son avis.

../..

Page 38

Le Conseil estime qu'il convient d'ajouter au tableau 1 la léproserie du Sénégal oriental et l'hôpital privé de Thiès.

Le Conseil attire l'attention du Gouvernement sur le fait que, si au stade de la réalisation les installations sanitaires sont bien équipées, de grosses lacunes apparaissent au stade de l'exploitation. Beaucoup d'équipements tombent souvent en panne et restent longtemps inutilisés faute de pouvoir être réparés, par manque de crédit et de personnel spécialisé.

Le Conseil demande, en conséquence, au Gouvernement de prévoir ces crédits et même d'examiner la possibilité de créer un service central de maintenance qui interviendrait dans les divers hôpitaux du territoire, chaque fois que cela est nécessaire.

Page 52

S'agissant de l'Action sociale, il convient de rappeler qu'au moment de l'élaboration du premier Plan quadriennal de Développement économique et social, le Sénégal basait son action sociale sur trois (3) principes fondamentaux :

- 1°/ étendre l'Action sociale particulièrement à la masse rurale qui constitue l'élément producteur le plus important de la Nation sénégalaise.

../..

- 2°) appuyer constamment cette action sociale sur les options fondamentales dictées par notre Etat de sous-développement ;
- 3°) établir constamment un dialogue avec les bénéficiaires de l'action gouvernementale afin de les associer directement et intimement à la recherche des solutions de leur problème.

Or le Conseil constate que l'Action sociale se caractérise à présent par :

- une parcellisation des actions et
- une dispersion des moyens.

Pour atteindre les objectifs premiers, au cours du VIe Plan, il faudra privilégier deux types d'action :

- 1°) développer une action sociale participative ou promotionnelle basée sur :
 - une politique sociale de type communautaire ;
 - une politique de concertation et de coordination entre les différents ministères concernés ;
 - des interventions spécifiques telles que l'assistance aux handicapés physiques et aux malades mentaux ;
 - une activité professionnelle des handicapés physiques.

../..

- 2°) instaurer une formation adéquate des travailleurs sociaux.

CHAPITRE 5

E D U C A T I O N

Le Conseil, compte tenu de ses informations, trouve des disparités entre les chiffres indiqués dans le chapitre et ceux mentionnés généralement par le Rectorat. Il demande donc un rapprochement de ces deux sources pour effectuer les redressements nécessaires.

Le Conseil regrette le sort qui est fait, actuellement à l'Ecole William Ponty à Thiès, et demande au Gouvernement, compte tenu du rôle que cet établissement a joué, dans le passé, dans la formation des élites de l'Ouest africain, de dire assez rapidement et clairement quel avenir il compte réserver à cette école.

Il s'étonne du transfert annoncé de l'Ecole Normale Germaine le Goff de Thiès à Saint-Louis, alors que Thiès occupe une position centrale dans le pays et est donc plus commode pour des élèves qui viennent de toutes les régions du Sénégal.

Le Conseil pense qu'il serait préférable d'indiquer la quote part du Sénégal dans le financement des écoles inter-Etats, plutôt que le coût global qui est le fait de tous les pays participants.

Enfin, le Conseil se félicite que le Gouvernement se soit largement inspiré, dans l'élaboration du VI^e Plan, de l'étude faite par le Conseil économique et social, sur l'Enseignement.

... / ...

CHAPITRE 8 : JEUNESSE ET SPORTS

Pages 110 à 114

La lecture de ces pages peut laisser l'impression qu'il n'existe pas une politique sportive définie par le Gouvernement du Sénégal.

Pourtant récemment, à l'occasion de l'installation du Comité provisoire chargé de gérer et développer le Foot-Ball au Sénégal, le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports a clairement défini les objectifs assignés à la Fédération sénégalaise de Foot-Ball, objectifs qui restent valables pour toutes les autres disciplines sportives :

- pratique de sport de masse ;
- pratique de sport d'équipes, devant déboucher sur les compétitions internationales de haut niveau ;
- formation de cadres techniques et administratifs ;
- infrastructures sportives.

Ce n'est donc pas l'absence d'une politique sportive qu'il faut regretter mais l'absence des moyens financiers et humains dont a besoin le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports et, partant, les Fédérations Sportives et les Clubs.

Le Sénégal ne dispose, à l'heure actuelle, d'aucun stade digne de ce nom.

La plupart des actions prévues dans le Ve Plan et les précédentes n'ont jamais dépassé le stade de projet.

../..

La situation du sport sénégalais est unique dans la région et fait figure de parent pauvre...

La pratique du sport nécessite des moyens financiers qui dépassent les possibilités des fédérations, des Clubs et des pratiquants. L'Etat doit donc renforcer son concours mais les dirigeants sportifs doivent aussi apporter leur contribution.

Le Conseil constate que la plupart des actions menées en direction de la jeunesse privilégient le sport au détriment des autres volets (formation civique, activités socio-éducatives etc...).

Pour mieux appréhender l'ensemble des problèmes qui se posent à la jeunesse, et redéfinir une politique globale en sa direction, le Conseil recommande au Gouvernement l'organisation de journées d'études qui pourraient être les "Etats Généraux de la Jeunesse et des Sports".

Par ailleurs, toujours à la page 110 (paragraphe 3), le Conseil estime que les infrastructures sportives des lycées Van Vollenhoven et Delafosse sont vétustes et demandent à être rénovées.

Le Conseil demande, également, que le projet de restauration du quartier Rognard à Saint-Louis soit mené rapidement à son terme, car l'état des lieux devient de plus en plus préoccupant.

Comme pour le secteur de l'Action sociale, le Conseil demande au Gouvernement de prévoir, pour les installations, des crédits d'entretien et de maintenance qui, partout, font défaut.

../..

CHAPITRE 4 : I N F O R M A T I O N

L'étude sur l'audio-visuel, réalisée par le Conseil économique et social, contient l'essentiel des observations du Conseil sur ce chapitre.

CHAPITRE 10 : ETUDES ET RECHERCHES

Le Conseil constate, avec satisfaction, que le Plan a prévu des actions de recherche dans tous les secteurs.

Il prend note des résultats obtenus dans la sélection des semences, notamment pour l'arachide.

Toutefois, il déplore que dans de nombreux secteurs, les recherches restent trop souvent au stade du laboratoire ou de la station. Ainsi, par exemple beaucoup de produits étudiés mis au point, à l'ITA, sont appréciés des sénégalais à l'occasion de dégustations à la foire de Dakar. Ces mêmes produits sont présentés d'une foire à l'autre, mais leur production industrielle n'est pas effectuée.

Le Conseil regrette cet état de fait car la recherche coûte généralement très cher, surtout pour un pays en voie de développement.

Il semble que l'effort ne soit pas suffisamment porté sur l'utilisation des résultats de la recherche.

../..

Certains pays commercialisent des confitures de mangues de goyaves etc... Nous possédons les matières premières et la technologie conduisant à ces produits. Il est dès lors étonnant que l'on ne réussisse pas à procéder à la transformation industrielle de nos matières premières.

Le Conseil insiste donc sur ce point et demande au Gouvernement de tout mettre en oeuvre pour que la recherche débouche sur le développement, la production et la commercialisation.

CHAPITRE 2 : EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

Page 162

Le Conseil s'étonne que les châteaux d'eau de Richard-Toll et Tambacounda soient mentionnés dans un chapitre qui concerne l'équipement administratif.

Par contre, il constate que le VIe Plan ne prévoit pas un immeuble destiné au ministère de l'Equipement, pour permettre au Building communal d'abriter les services de la Commune, comme cela avait été prévu à l'origine.

x

x

x

../..

Enfin le Conseil économique et social note, avec regret qu'il n'est pas prévu l'édification d'un immeuble qui serait le siège du Conseil.

En effet, ne disposant que d'une salle de réunion, les commissions du Conseil travaillent souvent dans des conditions difficiles.

Egalement pour les séances plénières, il y a souvent des problèmes, quand le Conseil économique et social et l'Assemblée nationale tiennent leurs sessions en même temps.

Un projet avait été soumis au Gouvernement, il y a quelques années. Le Conseil demande au Gouvernement de considérer la réalisation de ce projet comme urgente.(x)

(x) Le président du Conseil économique et social a tenu à faire remarquer que c'est lui-même qui n'avait pas voulu insister auprès du Gouvernement, compte tenu de la situation difficile que traversait et que traverse encore le pays.

.../...

C. / REMARQUES PORTANT SUR LA FORME /

Compte tenu de l'utilisation qui sera faite du document que représente le Plan quadriennal de développement économique et social, le Conseil recommande qu'une attention toute particulière soit apportée à la rédaction finale avec, notamment, l'actualisation de certaines situations ou données (par exemple ne pas mentionner que les appels d'offres de Manantali seront lancés fin 1981, alors qu'ils ont été lancés effectivement début mars 1981).

Dans cette partie du rapport, nous ne mentionnerons que certaines observations de forme pouvant avoir un rapport avec la compréhension du texte. Les Commissaires du gouvernement ont, au cours des travaux des Commissions, noté nos observations.

I- EVOLUTION ET PERSPECTIVE DE
L'ECONOMIE SENEGALAISE
(TOME I)

Introduction

La Commission estime que la rédaction du paragraphe 3 de la page II doit être améliorée. Elle propose la formulation suivante :

"Les substances minérales rencontrées sous forme de gisements significatifs sont les phosphates, les calcaires, le fer, l'ilménite, le zircon, l'or. D'autres indices plus ou moins importants sont : le manganèse

../..

la chromite, l'aluminium, l'étain, le plomb, le molybdène, le lithium, le baryum, le cuivre, le tungstène, l'uranium, le pétrole etc...

Notons également l'exploitation du sel marin".

CHAPITRE 1 : L'EVOLUTION DE LA SITUATION ECONOMIQUE

Page 5

La rédaction du 3e paragraphe paraît contradictoire. D'une part, on affirme que le secteur est difficile à appréhender, d'autre part, on établit qu'il est hypertrophié.

Page 24 (Avant dernier paragraphe)

La Commission demande, pour une meilleure clarté de la rédaction, la suppression des termes "en effet" et "ainsi".

CHAPITRE 2 : L'EVOLUTION DE LA SITUATION SOCIALE

Page 38

Pour rendre plus homogène la rédaction de cette page, il convient d'exprimer en pourcentage les données relatives à la population.

Page 49 (Avant dernier paragraphe)

La rédaction peut prêter à confusion. Elle laisse supposer que la scolarisation obligatoire jusqu'à 15 ans est déjà appliquée. Le Gouvernement n'a pas encore mis en application cette mesure qui fait partie des objectifs des "Etats Généraux de l'Education nationale".

../..

Page 51 (3e paragraphe)

Il faut mettre le terme "enquêtes" à la place de "données".

Page 52 (1ère ligne)

Il faut remplacer l'expression "déficit en nutriments essentiels" par celle de "déficit nutritionnel".

Page 53

La Commission propose une amélioration de la rédaction du paragraphe relatif au lait. La deuxième phrase serait rédigée ainsi : "l'obstacle majeur demeure la faible aptitude laitière de nos vaches...".

Page 56-57

Pour une question de logique dans la présentation du texte, il faut d'abord exposer les efforts du Gouvernement avant de parler des résultats.

Toute la partie qui va de la page 56 au troisième paragraphe de la page 57 doit être placée à la fin de la page 58.

Page 60

Le Conseil estime que la mention du coût de l'étude de la SONED n'est d'aucune utilité dans le document.

../..

CHAPITRE 3 : BILAN DE L'EXECUTION DU Ve PLAN

Page 79

Le Conseil estime nécessaire de compléter ainsi la rédaction de la deuxième ligne : "elle ne se traduit pas forcément par l'importance...".

Page 82 (2ème tiret)

Il faut supprimer l'expression "afin de faire de lui un agent moteur de développement".

CHAPITRE 7 : LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU VIe PLAN

Page 101

Il convient d'ajouter, parmi les mesures envisagées, l'allègement des procédures administratives.

Page 112

S'agissant de la rénovation de la baie de Hann, le Conseil constate qu'elle constitue un objectif que ne date pas d'aujourd'hui.

Page 114 (dernière phrase)

La rédaction de ce passage laisse supposer que le Plan ne vise que l'amélioration du confort urbain et laisse de côté le confort rural.

Le Conseil propose la suppression de l'expression "confort urbain".

../..

II- SECTEUR PRIMAIRE
(TOME II)

CHAPITRE 1 : AGRICULTURE

Page 3

Préciser que les chiffres de base pour le calcul des pourcentages sont ceux du Ve Plan réajusté.

Page 12 (dernier alinéa : le revenu rural)

Pour permettre une comparaison, donner ici les chiffres concernant l'exportation des produits de la pêche.

Page 16

Ajouter à la 2ème ligne : "ont évolué respectivement en hausse aux taux", et compléter l'alinéa par "à cause de la récente chute sensible de rendement".

Page 38 (Alinéa 3 : sauvegarde du milieu naturel)

Au lieu de dire : "... le maintien de la fertilité, dire : "...le maintien et l'amélioration de la fertilité".

Page 48 (alinéa 1)

Ajouter en dernière ligne : "et les utilisateurs".

Au dernier alinéa 3e ligne : lire "extensif amélioré", au lieu de : "intensif".

../..

Page 53 (dernier alinéa, 3ème ligne : les céréales)

Au lieu de "... soit une offre nette de 867 000 tonnes", lire : "... avec une offre nette de 867 000 tonnes".

CHAPITRE 2 : E L E V A G E

Page 77

Lire 2, 235 millions de têtes en 1980.

Page 79

Lire le déficit "à résorber" au lieu de "solvable".

Alinéa 2 : lire le "niveau actuel" de la consommation au lieu de le "disponible".

Page 79 (dernière ligne : comptes économiques du secteur élevage)

Par raison d'homogénéité, il est souhaitable de faire référence à la PIBE et non au PIB.

Page 81

Le chiffre de 67% n'était, pour le même objet en haut de la page 7, que de 66%. Harmoniser les données.

Page 81

Lire : commerce du bétail "et de la viande".

Page 89

Lire "écologique" au lieu de "économique".

../..

Page 90

Lire "fertilité" au lieu de "fertilisation".

Page 93

Pour indiquer qu'il s'agit de la poursuite d'une action déjà entreprise, lire : "... sport équestre, le programme d'amélioration des qualités du cheval indigène se poursuivra par un apport de sang...".

Page 95

Barrer "de réajuster les prix officiels de la viande" et remplacer par "d'exploiter les données d'une étude déjà réalisée pour préciser... les besoins des éleveurs et le pouvoir d'achat des consommateurs".

Page 99

La dernière phrase débutera par : "Toutefois les problèmes d'alimentation, que ne manquera...".

Page 100

La ferme de Sangalkam est une installation pilote et non de production. Il faut donc supprimer l'expression "à l'instar de la ferme de Sangalkam".

Page 103

Lire "transférer le foirail de Thiaroye à Thiès" au lieu de "le marché à bétail".

../..

Page 103

Au lieu de "l'une à Kaolack et l'autre à Diourbel", lire "l'une dans le département de Kaolack et l'autre dans le département de Gossas". Ajouter en fin de paragraphe "le financement est acquis (FAC)" au lieu de "à rechercher".

CHAPITRE 3 : P _ E _ C _ H _ E

Page 115 (alinéa 2)

Barrer "frais" après "le poisson".

Page 124 (alinéa 6 : Pêche artisanale)

Ajouter in fine : "le coût de cette opération est inclus dans les 1 513 000 000 cités plus haut".

Page 127 (alinéa 2)

Modifier la rédaction comme suit : Avec des agents chargés uniquement de ce problème, ce projet permettra un meilleur...".

CHAPITRE 4 : FORETS ET PROTECTION DE LA NATURE

Page 134 (alinéa 2 : 2ème ligne)

Modifier la rédaction comme suit : "notons qu'une bonne partie des formations ligneuses sahéliennes ont été dégradées par l'agriculture arachidière". (Ajouter "ligneuses" et remplacer "banalisées" par "dégradées"):

.. / ..

Page 135 (deux dernières lignes : Rôle économique du secteur)

Modifier la rédaction comme suit : "la part du domaine forestier représentait 7,5% de la valeur ajoutée du secteur primaire qui s'élevait à 142,1 milliards en 1980".

Page 136 (alinéa 1 : 2ème ligne)

Remplacer "PIBE" par "valeur ajoutée" ("2,5% à la valeur ajoutée globale et entre 6,4% et 8,8% à celle du secteur primaire") - Supprimer la dernière phrase ("Au cours de cette période... plus vite que la PIBE (2%)").

Page 136 (alinéa 5 : 3ème ligne)

Ajouter "nationales", après "ressources publiques".

Page 140 (objectif n° 8 : objectifs du secteur)

Remplacer "création de plus-values pour l'économie nationale" par "production nationale".

Page 148 (projet 18 : 2ème ligne)

Ajouter "hydroagricoles" après "aménagements".

CHAPITRE 5 : HYDRAULIQUE RURALE ET HYDRAULIQUE AGRICOLE

Page 156 (paragraphe A : 1ère ligne)

Ajouter "en grande partie" après "pays" ("au Sénégal, pays en grande partie sahélien...").

.. / ..

Page 157 (3ème ligne)

Avant la fin de la page : Ajouter après "Kayes", "après dérochement des hauts fonds".

Page 168 (premier tiret)

Mettre "pays" au lieu de "monde rural" (c'est la sécurité alimentaire de tous qu'il faut assurer).

Page 169 (paragraphe 1/2)

Barrer "deux" pour lire "création de nouvelles brigades...".

Page 169 (projet 7)

Dernière phrase : omission du mot fonds, il faut lire "sur le fonds du STABEX".

Page 171 (projet 17)

Ajouter au titre "à vocation pastorale".

III- SECTEUR SECONDAIRE
(TOME III)

CHAPITRE 1 : INDUSTRIES ET MINES

Page 11 (avant dernier paragraphe)

Rectifier la phrase comme suit... " et leur mise en activité au milieu du VI^e Plan" au lieu de... "et le démarrage de ces projets au milieu du VI^e Plan".

Page 12 (2^eme paragraphe)

Ajouter "engrais et chaussures".

Page 12 (au milieu de la page)

"Des entreprises telles que"... Ajouter "ICOTAF" et la phrase serait "Des entreprises telles que ICOTAF, CAREMAIL et PINSER etc...".

Page 17 (fin du 2^eme paragraphe)

Apporter la précision suivante : "... réalisation d'une unité de production de 12 millions de tonnes/an, pendant 23 ans, de minerais oxydés commercialisables était envisageable".

Enfin, dans l'énumération des "divers organismes officiels de promotion industrielle, le Conseil suggère d'ajouter un paragraphe consacré à la SOFISEDIT.

../..

64.

Page 35 (dernière phrase du 1er paragraphe)

Le Conseil propose la rédaction suivante : "Les ministres compétents, et, en particulier le MDIA, veilleront au bon fonctionnement de cette clause".

Page 36 (10° Création d'Emplois)

Le Conseil souhaiterait apporter une légère modification au dernier paragraphe, 5e ligne - lire : "c'est au niveau de la petite maîtrise et des ouvriers qualifiés que des lacunes importantes existent".

Page 37 (dernier paragraphe, 2e ligne)

Mettre : "Ministres et représentants du secteur privé" au lieu de "Ministres ou représentants". Le reste sans changement.

Page 41 (3e paragraphe)

Le Conseil propose la rédaction suivante :

"Le Sénégal Oriental continue à bénéficier d'une part massive des investissements miniers prélude à plusieurs réalisations, telles que le très important projet des mines de fer de la FALEME et le projet d'exploitation du gisement d'or de SABODALA".

Page 45 (à la 4ème ligne - après)

"...n'est pas la farine boulangère", ajouter "destinée à fabriquer du pain". Le reste sans changement.

../..

Page 48

Revoir le tableau, notamment en ce qui concerne la SOCAS.

Page 61 (dernier paragraphe)

Reprendre ce paragraphe comme suit :

"Le programme intéresse essentiellement la Haute-Casamance et la zone comprise..." etc.

Page 61

Concernant l'or de SABODALA à la place de "coût global estimé à 500 millions" - mettre : "estimé à 700 millions" - le reste sans changement.

Page 65

Concernant la Tourbe. Après "... dans la région du delta du Fleuve", préciser : "Sénégal".

Page 73 (4ème paragraphe : dernière ligne)

Mettre "Les fripiers, enfin, sont entrés dans les entreprises industrielles" au lieu de : "commencent à entrer".

CHAPITRE 2 : L' E N E R G I E

Page 89 (à la fin du 3e paragraphe)

Ecrire : "... du fait des coûts très importants de mise en exploitation des gisements" au lieu de "mise en oeuvre des gisements".

../..

Page 92 (à la 2ème ligne du 3ème paragraphe)

Mettre "... ont représenté en 1980" au lieu de "représenteront".

Page 97 (dernier paragraphe)

Après "Un milliard de francs CFA", compléter le paragraphe comme suit : "les études pour la réalisation de cet immeuble sont financées par la Banque mondiale. Son implantation est prévue à proximité du dispatching de Hann".

Page 100 (4ème paragraphe, concernant la tourbe)

Modifier la rédaction comme suit : "Les recherches ont débuté dans les régions du Cap-Vert (Deni Biram NDAO), de Thiès (Mboro) et du Fleuve (RAO et NDIAOUDAM)".

Page 102

Compléter la dernière phrase du second paragraphe :
"... et de l'électricité à partir du bois".

Page 105

Au milieu de la page "pyrolyse, sous l'égide de la SONACOS... pour transformation en charbon" - s'arrêter donc à "charbon" seulement.

IV- SECTEUR TERTIAIRE
(TOME IV)

CHAPITRE 1 : C O M M E R C E

Page 11 (3ème alinéa)

Le Conseil propose la suppression de "et les biens d'équipement".

CHAPITRE 3 : TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS

Page 86 (b. Actions programmées : Programme ferroviaire)

Il est écrit : "Désenclavement ferroviaire du Mali" et "Développement ferroviaire du Mali". Le Conseil pense qu'il s'agit de "Développement ferroviaire en direction du Mali" et "Désenclavement ferroviaire vers le Mali".

../..

V- SECTEUR SOCIAL
(TOME V)

CHAPITRE 3 : HYDRAULIQUE URBAINE ET ASSAINISSEMENT

Page 16

Les Commissaires du gouvernement ont procédé au redressement de quelques inexactitudes contenues dans cette page.

C'est ainsi qu'au premier alinéa du paragraphe intitulé: situation dans les régions, il faut lire : "La production moyenne d'eau dans les centres de l'intérieur (réseau SONEES) est passée de 26 000 m³/j seulement en 1979..... à 33 000 m³/j".

Page 17

Au deuxième paragraphe, enlever (Dakar) du texte car Saint-Louis possède également un réseau d'eau pluviale.

Le Conseil demande qu'il soit ajouté à cet alinéa : "Pour Dakar, le système d'évacuation des eaux usées et pluviales est imparfait ou inexistant dans certains quartiers périphériques".

Page 18

Il faut lire au paragraphe 3 : "Les projets entièrement exécutés... 942 millions HT au lieu de 1 080 millions".

"Un accord de prêt de 661 millions au lieu de 404 millions a été signé avec la BOAD le 2 février 1981".

../..

Page 19

Modifier le paragraphe 7, pour refléter davantage la réalité :

"Les travaux ont été exécutés par la SONEES sur les fonds de travaux et de renouvellement appartenant à l'Etat et gérés par la SONEES".

Page 24

Mettre comme titre pour les 2 derniers paragraphes :
2) "Assainissement".

Page 25

Au paragraphe 1)- Extension du centre de captage de Pout Nord au dernier alinéa, mettre : "son coût est de 942 millions dont 661 millions sur financement intérieur".

Dans le paragraphe 2) : Point B/Mamelle mettre : "le coût de la 1ère tranche est de 250 millions et sera exécuté au cours du VIe Plan mais également une partie du VIIe Plan".

Page 38

Le Conseil fait remarquer qu'il y a lieu de substituer le terme "centre de réinsertion sociale" à celui de "protection civile".

.. / ..

Tel est l'avis du Conseil économique et social, sur le projet de "VIe Plan quadriennal de Développement économique et social. (1er Juillet 1981 - 30 Juin 1985)".

/ akar, le 14 avril 1981.

A N N E X E

1. - Un extrait de l'avis n° 75-05 du 9 décembre 1975 du Conseil économique et social, sur le projet de loi instituant un code général des impôts

- page 1.

" Dans les conclusions générales de l'étude sur la fiscalité, adoptées le 21 avril 1972, le Conseil économique et social insistait sur le fait que la fiscalité sénégalaise a une fonction essentiellement financière, alors qu'elle devrait être un instrument d'impulsion du développement. Il insistait également sur la complexité du régime des impôts et taxes souhaitant une révision des textes en vigueur dans le sens d'une simplification, estimant que l'évasion fiscale, qu'elle soit due à une méconnaissance des textes ou préméditée, est liée à cette complexité.

" Le conseil persiste dans ces opinions...".

.....

- page 11.

L'I G R n'est plus déductible.

"Les tranches de l'impôt et les taux ont été modifiés, mais la modification proposée est loin de compenser la dépréciation monétaire enregistrée en 17 ans (le SMIG est passé durant cette période de 34,10 à 107,05).

"Il apparaît que la fiscalité résultant des dispositions nouvelles est plus lourde que le régime précédent, le contribuable assujetti se trouvant doublement frappé : .../...

- par la non-déductibilité de l'impôt de l'année précédente ;
- par l'insuffisance du relèvement des tranches, compte tenu de la dépréciation monétaire.

" Ces mesures, comparées à la fiscalité dans certains autres pays de la région, n'inciteront pas les Managers - catégorie de contribuables à hauts revenus - à s'installer au Sénégal, et donc à y fixer leur centre de décision.

" Elles vont donc à l'encontre du désir du Gouvernement de voir Dakar se placer convenablement dans un contexte économique inter-Etats.

"Un graphique, joint en annexe, permet de voir l'évolution de l'IGR, en fonction du revenu, pour le Sénégal régime actuel, le Sénégal régime futur, et la Côte d'Ivoire."

2. - Un extrait de l'avis n° 79-01 du 19 avril 1979, du Conseil économique et social, sur trois projets de loi portant réforme fiscale (page 10.).

"Enfin, un examen attentif des conséquences économiques et sociales de la réforme des droits de porte mérite d'être fait, de manière à atteindre les objectifs recherchés sans que cela nuise au développement de notre industrie ou n'interdise l'implantation de nouvelles entreprises".

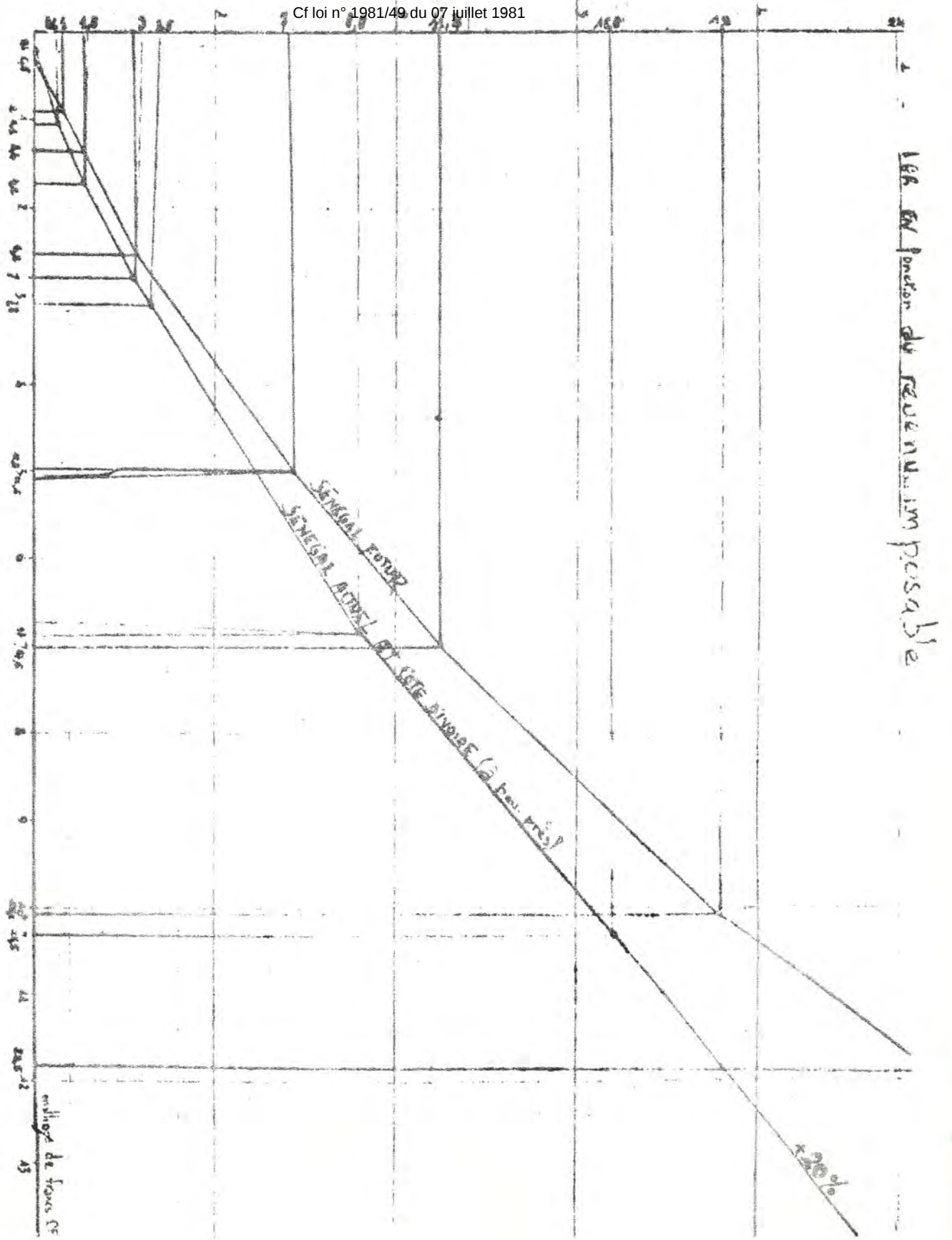
- 3.- Un extrait de l'avis n° 80-09 du 19 décembre 1980 du Conseil économique et social sur le projet de loi portant révision du Code des investissements (page 2).

"Le projet de loi portant révision du Code des investissements aurait dû offrir, au Gouvernement, l'opportunité d'une évalua-

.../...

tion exhaustive des investissements réalisés grâce au Code.
Sur cette base, on aurait pu savoir, plus exactement :

- si le désarmement fiscal et douanier, total ou partiel, est justifié ;
- si certains investissements n'auraient pas eu lieu, même en l'absence d'un régime dérogatoire ;
- si, enfin, il n'existe pas d'autres instruments moins coûteux de stimulation."

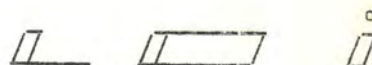


181473

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

N° 49



instituant le Sixième Plan Quadrien-
nal de Développement Economique et
Social

L' ASSEMBLEE NATIONALE ,

après en avoir délibéré, a adopté en sa séance du
VENDREDI 26 JUIN 1981, la loi dont la teneur suit ;

ARTICLE PREMIER.-

Il est institué le Sixième Plan Quadriennal de Développement
Economique et Social 1981 - 1985.

ARTICLE 2.-

Les orientations générales, les objectifs et les actions
définis dans ce plan, déterminent les options économiques et sociales de la
nation durant cette période.

ARTICLE 3.-

Le 6ème Plan Quadriennal entre en vigueur le 1er Juillet
1981 et se termine le 30 Juin 1985.

DAKAR, le 26 JUIN 1981

LE PRESIDENT DE SEANCE

Mamadou Kabirou MBODJI.-